

PROVINCE DE QUEBEC
DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORETS

R A P P O R T

— DU —

Ministre des Terres et Forêts

— DE LA —

PROVINCE DE QUEBEC

Pour les douze mois expirés le 30 juin 1916

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC :
Imprimé par la Compagnie de Publication "Le Soleil"

1916

RAPPORT

— DU —

MINISTRE des TERRES et FORETS

— DE LA —

PROVINCE DE QUEBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1916

A l'Honorable Sir Pierre-Evariste LeBlanc

Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Qu'il plaise à Votre Honneur:

Conformément aux dispositions de la loi, je sou mets, pour l'information de Votre Honneur, de l'Honorable Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, le rapport de l'administration du Département des Terres et Forêts pour l'exercice financier se terminant le trente juin 1916.

TERRES PUBLIQUES

Le trente juin 1915, les terres subdivisées et disponibles comprenaient une étendue de 7,022,254 acres.

Depuis cette époque au trente juin dernier, une étendue de 339,725 acres de terrain a été divisée; 103, 658 acres sont redevenus la propriété de la Couronne par révocation ou rétrocession de vente, faisant ainsi un total de 7,465, 637 acres subdivisé en lots disponibles.

De ce total, 207,530 acres ont été vendus pour fins agricoles, industrielles, etc., laissant au trente juin 1916 une superficie de 7,258,107 acres divisée en lots de ferme disponibles.

La recette provenant de ces ventes et des arrérages s'est élevée à la somme de \$75,703.59.

DOMAINE DE LA COURONNE

Les revenus provenant de la vente ou de la location de lots de grève, de pouvoirs hydrauliques et des seigneuries du Domaine de la Couronne ont rapporté la somme de \$28,353.81, tandis que la dépense occasionnée par ce service s'est élevée au montant de \$2,219.50.

BIENS DES JÉSUITES

Les perceptions provenant de cette source se sont élevées à la somme de \$3,293.72, tandis que la dépense inhérente à ce service a été de \$1,845.45.

SEIGNEURIE DE LAUZON.

Les recettes de cette seigneurie ont été de \$486.69, tandis que la dépense a été de \$1,027.38, ce dernier montant comprenant une partie des dépenses de l'année précédente.

PARC NATIONAL.

Les affermages, les permis temporaires de chasse et de pêche dans ce territoire ont rapporté la somme de \$5,420.05, et les frais d'entretien, de surveillance et de construction ont coûté la somme de \$5,000.00.

BOIS ET FORÊTS

Les revenus provenant de ce chef se subdivisent comme suit: rentes foncières, \$352,380.26; droits de coupe sur limites affermées, \$1,221,683.82; pénalités pour infractions aux règlements, \$24,255.17; intérêts accrus, \$33,826.85; primes de transfert, \$10,720.00; primes sur affermages de coupe de bois, \$40,816.13, formant un total de \$1,683,682.23.

DIVERS

\$6,660.09 ont été crédités à l'item "Comptes en Suspens"; \$456.00 ont été payés comme honoraires par les candidats aux examens des mesureurs de bois; \$1,185.25 ont été perçus comme provenant de biens en déshérence, et \$2,017.58 proviennent de diverses sources.

RÉSUMÉ

La recette totale s'élève donc à la somme de \$1,807,259.01.

Ces chiffres sont aussi éloquentes que ceux de l'an dernier, si l'on tient compte que les droits de coupes perçus proviennent des opérations forestières faites dans le cours de l'année 1914-15, c'est-à-dire dans la saison qui a suivi immédiatement la déclaration de la guerre qui sévit encore actuellement.

Ce rapport et les appendices qui l'accompagnent vous feront constater que, cette année encore, il y a lieu d'être satisfait de la marche des affaires contrôlées par ce Département; la colonisation, spécialement dans l'Abitibi que j'ai eu l'avantage de visiter récemment, nous fait voir des progrès constants, et nous laisse espérer beaucoup pour l'avenir.

Malgré la grande sécheresse de l'été dernier, notre province n'a pas eu trop à souffrir des feux de forêts, grâce à notre système général de protection et en particulier à la sage distribution des permis accordés aux colons pour brûler leurs abatis durant la période dangereuse, et à la surveillance efficace exercée à ce sujet, conformément à la loi passée à la dernière session, laquelle a généralement été bien comprise et observée.

Notre service forestier continue d'exercer un contrôle effectif et profitable, et semble de mieux en mieux apprécié par le public et par tous ceux qui s'intéressent à la colonisation et à l'administration de nos forêts.

Vous constaterez que l'administration du service hydraulique a contribué à augmenter considérablement les revenus provenant de cette source dont l'importance s'accroît de jour en jour.

Notre Commission Géographique a réuni dans un recueil toutes les dénominations géographiques de la province qu'elle a fixées ou approuvées dans les quatre dernières années; le but capital de ce travail est d'assurer l'uniformité des noms géographiques, d'écarter les appellations bizarres et d'éviter, autant que possible, la répétition des mêmes dénominations, ce qui est une source d'embarras et de confusion.

Le nombre de lettres que reçoit et expédie le Département va toujours en augmentant.

Respectueusement soumis,

JULES ALLARD.

Québec, 3 Novembre 1916.

INDEX DES APPENDICES

Nos	PAGES
1. Liste des officiers et commis du Département des Terres et Forêts pendant l'année fiscale 1915-16.	3
2. Liste des agents des terres et des bois de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1916.	7
3. Liste des employés surnuméraires durant les douze mois finissant le 30 juin 1916.	10
4. Liste des agents des biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon, pour les douze mois expirés le 30 juin 1916.	11
5. Etat donnant le nombre d'acres vendus, ainsi que les sommes perçues par vente et autrement, à compte des terres de la Couronne, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1916.	12
6. Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation des ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1916.	13
7. Tableau relatif aux terres octroyées par les Lettres-Patentes, du 1er juillet 1914 au 30 juin 1916, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.	16a
8. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1915 au 30 juin 1916.	17
9. Etat indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869: époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.	18
10. Etat des recettes du Département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1916.	20
11. Etat des dépenses du Département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1916.	21
12. Tableau relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.	22
BOIS ET FORETS.	
13. Rapport de G.-C. Piché, concernant le Service Forestier.	23
14. Etat des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1915 dans diverses agences.	41
15. Etat du bois manufacturé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1915, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1915-1916.	41a
16. Etat comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupes de bois, etc.	42
17. Tableau indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.	44

No	ARPENTAGES	PAGES
18.	Rapport concernant arpentages en 1915-16 par J.-E. Girard, Surt.....	47
19.	Etat des dépenses encourues pour le service des arpentages depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1916.....	48
20.	Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1916.....	50

RAPPORTS D'ARPEENTEURS

21.	Cap Chat.....	Rapport de C. E. Lemoine.....	Re Canton..	51
22.	Sydenham Gaspé-Baie Nord }.....	" J. W. Beaudoin et Leclerc.....	" " ..	52
23.	Varsan.....	" Art. Lepage.....	" " ..	53
24.	Duchesnay.....	" L. J. E. Giroux.....	" " ..	56
25.	Carpentier.....	" Stein et Fontaine.....	" " ..	57
26.	Rouillard.....	" Art. Lepage.....	" " ..	58
27.	Ouimet.....	" J. P. Gastonguay.....	" " ..	61
28.	Brodeur.....	" Telesp. Simard.....	" " ..	63
29.	Auclair.....	" Elz. Laberge.....	" " ..	65
30.	Fiedmont.....	" Stein et Fontaine.....	" " ..	66
31.	Rolland.....	" J. E. Poitras.....	" " ..	69
32.	Cap Chat et tributaires..	" C. E. Lemoine.....	Re Rivière...	70
33.	Senneterre } Provencher }	" J. M. Roy.....	Re ligne de base cantons.	75

SERVICE HYDRAULIQUE

34.	Rapport concernant Service Hydraulique, par Art Amos, chef du service hydraulique	77
-----	---	----

DIVERS

35.	Tableau indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque agence de la province, durant l'exercice 1915-16, distinguant les ventes de moins de 100 acres, celles de 100 à 125 acres et celles de plus de 125 acres.....	84
-----	---	----

APPENDICES

AU RAPPORT DU

MINISTRE DES TERRES ET FORETS

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1916

APPENDICE NO. 1

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1916.

Noms.	Fonction.
Hon. Jules Allard.....	Ministre.
Elz. Miville Dechêne.....	Sous-Ministre.
Jean Bouffard.....	Officier en loi.
F. X. Lemieux.....	Secrétaire-particulier.
SURVEYS: ARPENTAGES	
J. E. Girard.....	Surintendant et Inspecteur des Arpentages.
D. W. Mill.....	Assistant-Surt. et " "
Frs. Kéroack.....	Comptable, Branche des Arpentages.
F. X. Fafard.....	Arpenteur.
C. A. Bourget.....	do
Pat. O'Sullivan.....	do
Gustave Rinfret.....	Géographe et Dessinateur en chef.
A. M. Taché.....	Dessinateur
Art. Dorval.....	"
J. C. Michaud.....	"
A. Montminy.....	"
C. F. Chartré.....	"
Lomer Fugère.....	"
Ovide Racine.....	"
Cléophas Brodrigue.....	"
Edm. Patry.....	"
H. O. Fortier.....	Commis.
Alb. Graveline.....	"
Tancrède Rinfret.....	Officier Spécial Re: L. Patentes.
Roméo Faguy.....	Commis do
SERVICE HYDRAULIQUE :	
Arthur Amos.....	Ingénieur en chef du service hydraulique.
A. B. Normandin.....	Assistant-Ing. " "
Henri Talbot.....	Dessinateur " "

APPENDICE NO 1.—*Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1916.

Noms.	Fonction.
COMPTABILITÉ:	
J. H. Boisvert.....	Comptable et chef du Département.
J. R. Wright.....	Assistant-compt. “
Jos. Patry.....	Commis “
Alb. Arsenault.....	“ “ (Décédé 25 mai 1916).
BOIS ET FORÊTS:	
Paul Blouin.....	Surintendant des Bois et Forêts.
Wm. Delaney.....	Assistant-surt. “ “
P. R. Plamondon.....	Comptable, Bois et Forêts.
W. H. Hatch.....	Commis “
G. C. Piché.....	Chef du Service Forestier.
Avila Bédard.....	Assistant “
Théo. Giroux.....	Comptable. “
J. A. Dion.....	Commis “
M. L. Grégoire.....	Sténographe et Dactylographe.
PROTECTION DES FORÊTS:	
W. C. J. Hall.....	Surintendant, Parc National et Protection Forêts.
B. L. O'Hara.....	Assistant-surt. “
Napoléon Lemay.....	Archiviste. “
BRANCHE DES VENTES:	
C. O. Lavoie.....	Surintendant, Branche des Ventes.
C. E. Bernier.....	Assistant-surint. “
Eugène Rouillard.....	Secrétaire “
Henri Boivin.....	Officier spécial en loi “

APPENDICE No 1.—*Suite.*

LISTE des officiers et commis du Département de Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1916.

Noms.	Fonction.
Jos. Grenier	Assistant surint. Br. Ventes, Section Ouest.
C. M. Pike	Comptable " "
J. A. Mercier	Commis " "
B. A. Turner	" " "
J. P. Bolduc	" " "
L. U. Bélanger	" " "
J. O. Laferrière	Sténographe et dactylographe "
J. M. Gingras	Assistant-surint., Br. des Ventes, Section Est.
Fénélon Lachaine	Comptable, Branche Ventes. "
Alf. Verreault	Assistant-compt. " "
K. G. Fraser	Commis " "
Henri Arcand	" " "
L. J. Turgeon	" " "
J. A. Gauthier	" " "
Hector Charland	" " "
J. V. Auger	" " "
A. E. Pouliot	" et dactylographe "
ENREGISTREMENT :	
J. E. Samson	Régistrare.
J. A. Lapointe	Assistant-régistrare.
Amédée Forgues	Commis.
Em. Clavet	Gardien de la paeterie.
MESSAGERS :	
Charles Côté	Messager et concierge.

APPENDICE No 1.—*Suite.*

LISTE des officiers et commis du Département de Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1916.

Noms.	Fonct on.
Alf. Lacasse.....	Messager.
Ol. Fiset.....	“
Onésime Beaulieu.....	“
Léo Dupuis.....	“
Abel Lavoie.....	“
Phil. Turgeon.....	“
Jos. Laliberté.....	“
Wilfrid Beaulieu.....	“

ELZ. MIVILLE DECHENE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE No 2.

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant l'année fiscale 1915-16.

Agence.	Nom de l'agent.	Résidence.	Traitement.	Commission.	Déboursés.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts.			
Abitibi.....	Hector Authier.....	Amos.....	1,200 00	1,100 55	5 février 1912..	
Arthabaska.....	F. X. Lemieux.....	Arthabaska.....	800 00	359 69	478 30	30 mars 1908..	
Bonaventure-Est....	Pitre Bourdages.....	New-Carlisle.....	800 00	58 29	238 70	20 février 1915.....	
do Ouest..	W. H. Clapperton....	Maria.....	600 00	21 34	15 57	4 novembre 1905..	
Chaudière.....	Nap. Mathieu.....	Beauceville.....	600 00	202 21	310 70	6 novembre, 1914..	
do East....	J. A. Ouellet.....	ste-Germaine.....	600 00	137 08	101 74	16 janvier 1911... ..	
Côte Nord.....	A. E. Joncas.....	Natashquan.....	1,100 00	1,240 11	18 avril 1912.....	
Coulonge, Est.....	Alex. Pitt.....	Campbell's Bay.....	500 00	111 47	134 78	6 février 1914.....	
do Ouest..	J. O. Tremblay.....	Ville-Marie.....	34 80	302 45	1 mai 1906.....	Remplacé par Alb. Guay.
do do	Alb. Guay.....	do.....	700 00	58 32	233 37	1 juillet 1915.....	
Gaspé, Centre.....	John Carter.....	Bassin de Gaspé.....	400 00	27 30	79 68	12 avril 1892.....	
do Ouest....	Louis Côté.....	Cap Chat.....	700 00	18 47	228 35	20 juillet 1910.....	
" Est.....	J. A. L'Espérance.....	Percé.....	700 00	39 02	371 06	21 octobre, 1897.....	
Gatineau, Sud....	L. A. Gendron.....	Hull.....	1,400 00	2,608 00	17 novembre, 1904...	

APPENDICE No 2.—*Suite.*

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant l'année fiscale 1915-16.

Agence.	Nom de l'agent.	Résidence.	Traitement.	Commission.	Déboursés.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts.			
Gatineau Nord.	R. M. Gendron.	Maniwaki.	900 00	192 21	447 59	17 novembre 1897.	
Grandville.	J. J. B. Lavoie.	Fraserville.	800 00	95 79	180 27	17 octobre 1912.	
L'Assomption et Partie Petite Nation	E. J. Marchand.	Ste-Agathe-des-Monts.	800 00	72 60	213 88	5 janvier 1898.	
L'Assomption.	J. A. Martin.	Joliette.	800 00	77 38	281 20	25 mai 1895.	
Lac St-Jean, Ouest. .	Geo. Audet.	Roberval.	800 00	60 40	174 68	26 mars 1886.	
do Est.	J. A. Claveau.	Chicoutimi.	1,000 00	137 94	451 85	14 juillet 1903.	
do Centre.	Edm. Dumas.	Hébertville.	800 00	95 72	112 67	26 décembre 1909.	
do N.-Ouest.	Art. Poliquin.	St-Félicien.	600 00	122 03	99 96	1 mai 1893.	
Lac Mégantic.	J. A. Lambert.	Village de Mégantic. .	600 00	75 50	246 11	9 février 1906.	
Iles de la Madeleine..	W. Chaverie.	Grande-Entrée.	50 00			7 juin 1909.	
Matapédia, Val. de la	Saucier et Dionne. .	Amqui.	800 00	114 38	177 69	2 décembre 1905.	Frs. Saucier et G. L. Dionne.
do St-Laurent de	Geo. Gauthier.	St-Laurent de Matapédia.	500 00	35 36	113 31	7 octobre 1909.	
Montmagny.	A. E. Michon.	Montmagny.	700 00	178 67	161 21	3 juillet 1908.	

do Sous-agence	Gonz. Laflamme	St-Philémon	700 00	184 12	179 93	11 mars 1912	
Ottawa Inférieur	H. Dorion	Montréal	1,200 00		954 69	3 février 1910	Agent des bois seulement.
Petite Nation, Nord	Nap. Pagé	St-Ignace-de-Nominingue	800 00	273 74	993 17	14 janvier 1909	
do Centre	U. L. Joubert	Ripon	400 00	31 17	170 91	28 juillet 1904	
do Est	S. A. Filion	Grenville	550 00	76 47	177 51	23 janvier 1907	
Rimouski, Est	Alex. Fraser	Matane	100 00	89 94	191 74	10 août 1885	Décédé 26 août 1915.
do do	L. P. Bilodeau	do	383 33	30 99	149 73	11 novembre 1915	
do Ouest	J. B. D'Anjou	Rimouski	900 00	52 59	57 23	19 mars 1908	
Saguenay	Eug. Caron	Tadoussac	840 00	62 35	252 50	26 décembre 1893	
St-Charles	J.-E. Boily	Québec	600 00	2 75	140 75	1 février 1880	
St-François	Millier & Biron	Sherbrooke	800 00	65 81	280 24	29 septembre 1911	J. C. Millier, C. O. Biron.
St-Maurice	L. A. Lord	Trois-Rivières	1,000 00		850 89	2 juin 1898	Agent des Terres et des biens des Jésuites.
do	N. E. Morissette	do	1,400 00		1,004 75	29 juin 1907	Agent des bois.
Témiscouata	C. F. Beaulieu	Notre-Dame-du-Lac	600 00	205 16	143 35	17 octobre 1912	
Inspecteurs	C. A. Fournier	St-Charles	1,200 00		1,033 54	30 décembre 1910	
	L. E. Warren	Montreal	1,300 00		991 17	26 novembre 1908	

J. H. BOISVERT,

Comptable.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,

Sous-Ministre.

Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE No 3.

LISTE des employés surnuméraires pendant les 12 mois finissant
le 30 juin 1916.

NOMS.	Employé à	Date de la nomination	Traitement.	Remarques
T. P. Morin.....	Comptabilité....	7 août 1905.....	\$1,236.25 par an.	
Mlle L. Bédard.....	Dactylographe.	15 janvier 1899...	\$750.00 “	
Mlle A. Fortier.....	“	19 août 1911.....	600.00 “	
Emile Cartier.....	Messenger.....	15 juin 1913.....	660.00 “	
Raoul Lemay.....	Prot.-Forets....	30 janvier 1913...	720.00 “	

ELZ. MIVILLE DECHENE,

Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE No. 4.

LISTE des agents des Biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon pour les douze mois expirés le 30 juin 1916.

Nom de l'agent	AGENCE	Date de la nomination	Salaire	REMARQUES
Lemieux, Lionel.....	Agent pour la seigneurie de Lauzon.....	1908, Juillet 31.....	\$ cts 700 00	
Moquin, Alexis) Brassard, H.) conjoints	Agents de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal.....	1913, Septembre 11...	300 00	
Lord, L. A.....	Agent de perception et de commutation Biens des Jésuites, seigneurie du Cap de la Madeleine, seigneurie de Batiscan, et ville des Trois-Rivières.....	1898, Juin 2.....	1,000 00	Y compris le salaire en qualité d'agent des terres.

ELZ. MIVILLE DECHENE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1916.

RAPPORT DU MINISTRE

APPENDICE No. 5.

ETAT donnant le nombre d'acres vendus ainsi que les sommes perçues par vente et autrement à compte des terres du Clergé ou de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1916.

Source de perception	Nombre d'acres vendus	Montant des ventes	Montant des perceptions sur ventes et arrérages
		\$ cts	\$ cts
Terres de la Couronne.....	207,380	65,596.38	75,703.59

ELZ. MIVILLE DECHENE,

Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE No 6.

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1916.

ANNEES	Terres vendues de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne après révocation de ventes	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Nombre d'acres disponible le 1er juillet, 1867:					
Terres de la Couronne.....	6,329,566				
do Clergé.....	246,858				
					6,576,424
Du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1868	220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er janvier 1869 au 30 juin 1870.....	159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juillet 1870 do 1871.....	169,155	21,302	120,498		6,699,646
do 1871 do 1872.....	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do 1872 do 1873.....	131,496	7,130	58,584		6,608,120
do 1873 do 1874.....	109,609	4,271	118,979		6,553,219
do 1874 do 1875.....	91,179	4,015	28,453		6,486,478
do 1875 do 1876.....	73,185	3,606	86,657		6,496,344
do 1876 do 1877.....	83,123	5,790 ½	54,801		6,462,231 ½
do 1877 do 1878.....	139,134	7,962 ½	57,610	63,726	6,436,511 ½
do 1878 do 1879.....	180,886 ½	17,424 ½	68,876	74,008	6,381 084 ½
do 1879 do 1880.....	129,768	9,027	170,961	69,731	6,492,011 ½

APPENDICE No 6.—*Suite*

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne, après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1916.—*Suite*.

ANNEES.	Terres vendues de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne après révocation de ventes	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Du 1er juillet, 1880 au 30 juin, 1881.....	179,562	7,041 ½	222,570	32,260	6,560,238
do 1881 do 1882.....	219,368	7,901 ½	358,721	36,226	6,727,915 ½
do 1882 do 1883.....	207,526	8,232 ¼	117,335	60,302	6,689,794 ½
do 1883 do 1884.....	135,241	6,099	285,987	77,365	6,911,806 ¼
do 1884 do 1885.....	119,894	3,045	130,356	34,734	6,953,957 ¼
do 1885 do 1886.....	101,778	3,474	229,436	25,504	7,103,635 ¼
do 1886 do 1887.....	100,862	3,444	93,267	55,168	7,147,764 ¼
do 1887 do 1888.....	107,260	2,093	362,275	27,779	7,428,465 ¼
do 1888 do 1889.....	120,178	3,281	173,502	41,910	7,520,418 ¼
do 1889 do 1890.....	129,014	200	72,722	31,710	7, 95,636 ¼
do 1890 do 1891.....	137,829 ¾	2,117	41,143	38,203	7,435,035 ½
do 1891 do 1892.....	102,252 ¾	15,898	40,783	25,674	7,383,342 ¾
do 1892 do 1893.....	156,925 ¼	37,646	68,059	40,534	7,297,363 ¾
do 1893 do 1894.....	149,667	31,650	48,126	46,751	7,210,923 ¾
do 1894 do 1895.....	137,708 ½	26,084 ½	62,987	39,912 ½	7,119,300 ¾
do 1895 do 1896.....	129,604 ½	31,869 ½	58,602	37,014	7,053,472 ¾

Du 1er juillet 1896 au 30 Juin 1897.....	18,667	13,346	96,717	40,584	6,993,760 $\frac{1}{2}$
do 1897 do 1898.....	190,195 $\frac{1}{2}$	10,631	104,413	73,578	6,970,925 $\frac{1}{2}$
do 1898 do 1899.....	149,971	11,450	258,828	72,053	7,140,385 $\frac{1}{2}$
do 1899 do 1900.....	163,528	9,599	28,562	31,572	7,027,392 $\frac{1}{2}$
do 1900 do 1901.....	186,090	12,600	33,000	35,545	6,897,247 $\frac{1}{2}$
do 1901 do 1902.....	190,231	10,200	5,872	40,779	6,743,467 $\frac{1}{2}$
do 1902 do 1903.....	150,638 $\frac{1}{2}$	8,026	89,398	46,506	6,720,706 $\frac{1}{2}$
do 1903 do 1904.....	135,752 $\frac{1}{2}$	11,038	40,027	43,481	6,657,424 $\frac{1}{2}$
do 1904 do 1905.....	189,883	9,350	25,200	58,853	6,542,244 $\frac{1}{2}$
do 1905 do 1906.....	195,736 $\frac{1}{2}$	322 $\frac{1}{2}$	209,182	112,053	6,667,420 $\frac{1}{2}$
do 1906 do 1907.....	227,031	916	37,768	110,726	6,587,967 $\frac{1}{2}$
do 1907 do 1908.....	292,479	650	23,373 $\frac{1}{2}$	86,431	6,404,642 $\frac{1}{2}$
do 1908 do 1909.....	220,645 $\frac{1}{2}$	615	12,875	41,842	6,238,099 $\frac{1}{2}$
do 1909 do 1910.....	124,849 $\frac{1}{2}$	775 $\frac{1}{2}$	89,256 $\frac{1}{2}$	91,315	6,292,045 $\frac{1}{2}$
do 1910 do 1911.....	119,465	1,984	229,432	67,340	6,468,368 $\frac{1}{2}$
do 1911 do 1912.....	179,130 $\frac{1}{2}$	1,205 $\frac{1}{2}$	710,628	68,095	7,066,755 $\frac{1}{2}$
do 1912 do 1913.....	194,091	1,280 $\frac{1}{2}$	62,307	6,933,691 $\frac{1}{2}$
do 1913 do 1914.....	202,587	689 $\frac{1}{2}$	41,705	97,466	6,869,586 $\frac{1}{2}$
do 1914 do 1915.....	206,565	350	286,621	80,490	7,022,254
do 1915 do 1916.....	207,380	150	339,725	103,658	7,258,107 $\frac{1}{2}$
Totals.....	7,699,160 $\frac{1}{2}$	405,277 $\frac{3}{4}$	6,569,463 $\frac{1}{4}$	2,223,286

C. O. LAVOIE,
Surintendant des ventes.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE No 6.—*Suite.*

ETAT DETAILLE POUR L'ANNEE (1915-1916).

Superficie des terres divisées et disponibles au 30 juin 1915.....	7,022,254 $\frac{1}{8}$	7,022,254 $\frac{1}{8}$
---	-------------------------	-------------------------

A ajouter:

Superficie totale des terres divisées durant l'année 1915-16.....	339,725	
Superficie des terrains redevenues la propriété de la Couronne.....	103,658	443,383
		<u>7,465,637 $\frac{1}{8}$</u>

A déduire:

Superficie des terres vendues.....	207,380	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation.....	150	
		<u>207,530</u>
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1916.....		<u>7,258,107 $\frac{1}{8}$</u>

ELZ. MIVILLE DECHENE,
Sous-Ministre.

C. O. LAVOIE,

Surintendant des ventes.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE No. 7.

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes du 1er juillet 1915 au 30 juin 1916, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.

Nombre Superficie to- tale en acres	Nombre Superficie to- tale en acres	Nombre Superficie to- tale en acres	Nombre Superficie to- tale en acres	Nombre Superficie to- tale en acres	Nombre	Superficie to- tale en acres	Nom du Concessionnaire	Superficie to- tale en acres	Octrois gratuits			REMARQUES
									Octrois de 100 acres ou de moins de 100 acres	Octrois de plus de 100 acres et de moins de 500 acres	Octrois de 500 acres et plus en vertu de transports, etc., ainsi que subsides en terre aux compagnies de chemin de fer.	
									Nombre total d'octrois	Nombre total d'acres.	Par ventes ou par octrois gra- tuits.	
	3	7	649	45,570					3	7	Oct. grat.	
					205	31,585			649	45,570	—	
							2	4,547	205	31,585	—	
							2	4,547	2	4,547	—	
19	1648						Mde Clina J. Atkinson, veuve de Henri Atkinson.....	4,547	19	1,648	—	Superficie des terrains octroyés par Lettres-Pa- tentes (Omis- sion dans le rap- port 1914-1915) 8,100
												Terrains octroyés par Lettres-Pa- tentes au 30 juin 1915..... 10,882,040
												Terrains octroyés par Lettres-Pa- tentes au 30 juin 1916..... 83,357
							Grands totaux.....		878	83,357		10,973,497

J. E. GIRARD,

Surintendant des inspecteurs.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

Sous-ministre.

APPENDICE NO 8.

TABLEAU relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres Patentes, du 1er juillet 1915 au 30 juin 1916

13

Date de l'octroi	Superficie	Montant payé	Nom des concessionnaires	Nature de l'octroi	Localité
1915 30 sept.....	0.42	\$ 25.00	John Jean.....	Lot de grève.....	Canton Percé.
" 15 oct.....	0.92	\$ 300.00	Cie Hydraulique de St-Félicien.....	Lit de rivière et forces hydrauliques...	Canton Ashuapmouchouam.
1916 13 mars.....	4.75	\$ 20.00	Dépt. des Travaux Publics.....	Lit de lac.....	Canton Gendreau.
	— acres	—			
	6.09	\$ 345.00			

ART. AMOS,

Chef du Service Hydraulique.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 Juin, 1916.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,

Sous-Ministre.

APPENDICE No. 9.

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Pour terrains de 500 acres et plus,	Pour terrains de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Total.
1869-1870...	1	383	30	414
1870-1871...	2	615	39	656
1871-1872...	15	594	52	661
1872-1873...	9	546	39	594
1873-1874...	3	530	112	645
1874-1875...		451	50	501
1875-1876...	2	379	35	416
1876-1877...	1	342	46	389
1877-1878...	1	302	29	332
1878-1879...	7	610	39	656
1879-1880...	3	343	40	386
1880-1881...	2	369	31	402
1881-1882...	7	522	44	573
1882-1883...	4	502	33	539
1883-1884...	2	868	36	906
1884-1885...		782	51	836
1885-1886...	2	660	39	701
1886-1887...	2	663	41	706
1887-1888...	2	539	38	579
1888-1889...	3	700	56	759
1889-1890...	7	905	88	1,000
1890-1891...	7	674	30	711
1891-1892...		468	183	651
1892-1893...	3	587	407	997
1893-1894...	2	483	242	727
à rapporter..	87	13,817	1,830	15,737

APPENDICE No 9.—*Suite.*

ETAT indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Pour terrains de 500 acres et plus.	Pour terrains de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Total.
Rapp.	87	13,817	1,830	15,737
1894-1895 . . .	1	462	259	722
1895-1896 . . .	3	477	66	546
1896-1897 . . .	7	595	80	682
1897-1898 . . .	11	649	70	730
1898-1899 . . .	3	660	58	721
1899-1900 . . .	5	747	50	802
1900-1901 . . .	6	850	59	915
1901-1902 . . .	4	1,045	86	1,135
1902-1903 . . .	7	962	89	1,058
1903-1904 . . .	9	1,095	98	1,202
1904-1905 . . .	7	1,021	179	1,207
1905-1906 . . .	9	1,376	53	1,438
1906-1907 . . .	2	1,158	35	1,195
1907-1908 . . .	6	1,241	43	1,290
1908-1909 . . .	4	1,263	51	1,318
1909-1910 . . .	1	1,170	59	1,230
1910-1911	1,421	46	1,467
1911-1912 . . .	3	1,831	66	1,900
1912-1913 . . .	18	1,865	63	1,946
1913-1914 . . .	5	1,477	38	1,520
1914-1915 . . .	1	977	10	988
1915-1916 . . .	2	854	10	875
	204	37013	3407	40624

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

J. E. GIRARD,
Surint. des Arpentages,

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1916.

 APPENDICE No 10.

ETAT des recettes du département des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 30 juin 1916.

Bois et Forêts.....	\$1,683,682.23
Terres de la Couronne.....	75,703.59
Biens des Jésuites.....	3,293.72
Domaine de la Couronne.....	28,353.81
Seigneurie de Lauzon.....	486.69
Divers honoraires.....	2,017.58
Honoraires d'examen de mesureurs de bois.....	456.00
Parc National des Laurentides.....	5,420.05
Biens en déshérence.....	1,185.25
	<hr/>
Total.....	\$1,800,598.92

COMPTES EN SUSPENS

Dépôts.....	\$ 5,729.51
Remboursement.....	930.58
	<hr/>
	6,660.09
	<hr/>
Total.....	\$1,807,259.01

ELZ. MIVILLE DECHENE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE No 11.

ETAT des dépenses du département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1916.

Arpentages	\$ 110,000.00	
Protection des Forêts	40,000.00	
Service Forestier et Inspections de terres	105,000.00	
Parc National des Laurentides	5,000.00	
Publication de cartes	3,000.00	
Pépinière de Berthierville	4,500.00	
Ecole Forestière	8,000.00	
		\$275,500.00
Dépenses générales:		
Traitement des agents	33,598.33	
Commission des agents	3,404.44	
Déboursés des agents	15,107.76	
Port de lettres	3,889.74	
Biens des Jésuites	1,845.45	
Biens en déshérence	81.70	
Domaine de la Couronne	2,219.50	
Seigneurie de Lauzon	1,027.38	
Service spécial	9,852.49	
Frais d'avis de révocation de ventes	321.92	
Déboursés judiciaires	5,967.28	
Publication d'avis dans les journaux, etc.	1,398.05	
Déboursés du bureau des examinateurs des mesureurs de bois	1,285.96	
		\$ 80,000.00
COMPTES EN SUSPENS		
Dépôts à compte des terres	3,017.87	
Remboursements	11,982.13	
		\$ 15,000.00
Montant total payé		\$ 370,500.00

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE No 12.

TABLEAU relatif à loi concernant les pères et mères de 12 enfants.

DETAILS	Dr.	Cr.
	\$ cts.	\$ cts.
Montant des primes payées par les locataires de concessions forestières en vertu de la loi du 2 juin 1904 (4 Ed. VII) abrogée le 1er juillet 1905 (5 Ed. VII, ch. 16), du 1er juillet 1904 au 30 juin 1916 . . .	47,350.00	
Montants reçus du Trésorier de la Province en conformité de la loi 5 Ed. VII, ch. 16, sec. 2 et 3, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1916	106,550.00	
Montants payés au 30 juin 1916 à même les fonds provenant des locataires de concessions forestières (4 Ed. VII) (947 pères de 12 enfants. (\$50.00) chacun).....		47,350.00
Montants payés au 30 juin 1916 à même les fonds provenant du Trésor de la Province (5 Ed. VII, ch. 16) (2131 pères de 12 enfants, (\$50.00) chacun).....		106,550.00
	\$153,900.00	\$153,900.00

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE NO 13.

RAPPORT POUR LE SERVICE FORESTIER POUR L'EXERCICE 1915-16,
PAR GUSTAVE C. PICHÉ, CHEF DU SERVICE FORESTIER

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon huitième rapport annuel concernant les travaux exécutés par les membres du Service forestier, durant l'exercice 1915-16.

Cette période a été un peu moins active que les précédentes en ce qui regarde les exploitations forestières faites dans la partie nord-ouest de la province, communément connue et désignée sous le nom de "région du pin". En effet, par suite du manque d'ouvriers, des difficultés d'expédition et de la compétition des bois d'autres essences, les marchands de bois de pin ont été forcés de réduire leurs coupes. Dans le reste de la province où l'épinette prédomine, les beaux prix payés pour ce bois, comme pour la pulpe et le papier, ont amené une recrudescence d'activité, et, à quelques exceptions près, partout le chiffre des exploitations s'est maintenu ferme et parfois a été augmenté. Le total des coupes est un peu moindre que celui de l'année précédente, et, comme la diminution porte principalement sur le pin, essence payant la royauté la plus élevée, le total du revenu des coupes a fléchi sensiblement.

Durant l'année nous avons reçu 7815 dossiers et expédié 9,500 lettres, sans compter celles adressées aux propriétaires de scieries, etc.

I. Exploitation Forestière.

Nous avons conservé la même subdivision en six districts et voici un résumé des travaux exécutés dans chacun.

DISTRICT NO 1

Ce district embrasse tout le bassin de la rivière Ottawa, c'est-à-dire les comtés de Temiscaming (Abitibi excepté), Pontiac, Ottawa, Labelle, Argenteuil, Deux-Montagnes, et la demie nord-ouest de Montcalm.

La surveillance y est exercée par un inspecteur, quatre sous-inspecteurs et onze gardes-forestiers ou mesureurs experts.

Le total des bois coupés, durant l'exercice 1915-16, sur les concessions forestières a été de 239 millions de pieds de bois de pin et d'épinette, comparativement à 393 millions en 1913-14. Cette coupe a été répartie entre 416 campements ou chantiers, occupant 7,913 hommes et nécessitant l'emploi de 2,900 chevaux.

En outre de ces licenciés, il y a dans ce district 305 propriétaires de scieries et 27 commerçants de bois qui achètent leurs approvisionnements de matières ligneuses des forêts privées. Le total des bois achetés par ces derniers est d'environ 78,000,000 de pieds mesure de planche.

On y compte encore 107 ateliers affectés au travail des bois et 5 pulperies et papeteries.

Nous avons complété le contrôle de l'expédition des bois par chemins de fer, grâce à la bonne volonté des autorités du Canadian Pacific Railway: sur les divers embranchements de Sainte-Agathe à Mont-Laurier,—Hull à Maniwaki,—Hull à Waltham, chaque expéditeur est obligé de produire un permis avant de pouvoir obtenir des wagons pour charger ses bois. Nous avons ainsi émis plus de trois cents permis, soit pour au-delà de 1200 wagons de bois. Ce contrôle a donné des résultats excellents, tant pour l'obtention des rapports des commerçants de bois que pour la répression des coupes illégales sur lots. Nous avons fait de même dans tous les autres districts et avec le même succès.

DISTRICT No II

Ce district est traversé dans toute sa longueur par le chemin de fer Transcontinental. Il comprend les comtés suivants: Demie sud-est de Montcalm, Joliette, Berthier, Maskinongé, St.Maurice, Champlain, Portneuf, Québec, Montmorency et l'Abitibi, qui se trouve compris dans le comté de Témiscaming.

Le personnel est composé d'un inspecteur, cinq assistants, douze gardes-forestiers ou mesureurs experts.

Le total des bois coupés sur limites a été de 201,000,000 de pieds. Ces coupes ont été faites par 1454 chantiers, employant 8,272 hommes et 2713 chevaux. Nos agents et préposés ont fait 2873 inspections.

Il y a 217 scieries exploitées, 148 ateliers de travail des bois, 15 papeteries et pulperies, sans compter 20 commerçants de bois.

Les coupes sur terrains privés s'élèvent, d'après les rapports reçus, à 108,000,000 de pieds de bois, pour lesquels nous avons prélevé \$2,531.00 de pénalités. Ce district est celui où le mouvement forestier est le plus intense en ce moment: c'est là que se trouvent situées les usines à papier et à pulpe les plus considérables de la province. C'est dans ce district

qu'opère la St. Maurice Forest Protective Association, dont le contrôle a donné de si bons résultats. Rappelons que le directeur gérant de cette association, monsieur Sorgius, est un ancien membre du Service Forestier, autrefois en charge du district No II.

DISTRICT NO III

Ce dernier comprend les comtés de Charlevoix, Lac-Saint-Jean et Saguenay, c'est-à-dire le reste de la rive nord du Saint-Laurent.

Un inspecteur, trois assistants, douze gardes-forestiers ou mesureurs experts et trois gardiens de réserves cantonales constituent notre personnel de surveillance.

On a coupé sur limites 52,000,000 de pieds de bois, soit une diminution de près de 100 millions depuis deux ans. Il faut dire que, dans le bassin du Lac Saint-Jean, il ne s'est fait pratiquement aucune coupe sur limites, tandis que, dans le comté de Chicoutimi, les usines à pulpe et papier de Jonquières et de Chicoutimi ont modéré sensiblement leurs coupes sur limites. Dans le reste du district, les exploitations ont été normales.

Signalons la construction d'une usine destinée à fabriquer la pulpe au bi-sulfite à St. Alphonse-de-Chicoutimi, et les coupes considérables que doit faire cette année l'usine de Jonquières. Ce district souffre surtout du manque de communications. De plus, toute la Côte-Nord se trouve paralysée par l'absence de marchés locaux et le manque d'ouvriers; mais cette situation va certainement se modifier après la guerre et nous pouvons conjecturer que, cette partie de la province fournira un appoint considérable de bois, dans un avenir rapproché, car il y a là d'immenses forêts vierges et des forces hydrauliques très grandes.

Les coupes sur limites ont occupé 2,295 hommes, 924 chevaux, répartis entre 457 chantiers.

On nous a rapporté une coupe de 58 millions de pieds sur les terrains privés. Les établissements travaillant le bois sont distribués comme suit: 149 scieries, 60 ateliers de travail des bois, 6 pulperies et papeteries; de plus, il y a 5 commerçants de bois.

Les réserves cantonales continuent de donner la plus grande satisfaction. Les quantités de bois qui y ont été coupées en 1914 et 1915 s'élèvent à 670,000 pieds cubes de bois de construction et 1687 voyages de bois de chauffage, ce qui a donné un revenu de \$8,415.97 pour ces deux années. Cette politique est fort populaire au Lac Saint-Jean, et avec raison, car les habitants demeurant aux environs de ces réserves peuvent y trouver, à des prix très bas, tous les bois dont ils ont besoin.

DISTRICT No IV

Ce district comprend les comtés de Sherbrooke, Stanstead, Compton, Wolfe, Arthabaska, Mégantic, Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Témiscouata.

Il est confié à un inspecteur, aidé de trois sous-inspecteurs et treize gardes-forestiers ou mesureurs experts.

Le chiffre total des coupes sur limites a été de 178,000,000 de pieds de bois; soit une augmentation de 73,000,000 de pieds sur l'exercice 1913-14. Cette exploitation a été faite par 647 campements où travaillaient 4714 hommes et 1446 chevaux. Nos officiers ont fait 1268 visites de ces coupes.

Les coupes sur terrains privés par contre ont été moins considérables, ne s'élevant qu'à 213,500,000 soit une diminution de 120 millions sur l'exercice 1913-14. Les infractions ont rapporté, en pénalités, la somme de \$5,560.27. Il y a 511 scieries, 141 commerçants de bois, 300 ateliers de travail des bois et 5 pulperies.

Nous avons émis 536 permis d'expédition représentant 28,000,000 de pieds de bois de sciage, 220,000 cordes de bois de pulpe et 50,000 traverses, expédiés tant sur le Québec Central que sur le Transcontinental, entre Lévis et le Nouveau-Brunswick.

L'inspection des lots a été continuée avec vigueur, 3784 lots ont été visités et 762 lots disponibles ont été classifiés.

DISTRICT No V

Ce dernier comprend les comtés de Rimouski, Matane, Bonaventure et Gaspé. Le personnel est composé d'un inspecteur, trois sous-inspecteurs et douze préposés.

L'exploitation des limites a donné une coupe totale de 177,000,000 de pieds de bois. Ces travaux ont occupé 731 chantiers, employant 4286 hommes, 1883 chevaux. On constate ici une augmentation de 25,000,000 de pieds de bois sur l'exercice 1913-14.

Les forêts particulières ont donné une coupe totale de 85,000,000 de bois et nous avons perçu pour les coupes illégales la somme de \$13,000.00 (213 rapports)

On y compte 231 scieries, 56 ateliers de travail des bois, 60 commerçants de bois et 2 pulperies.

Des permis d'expédition ont été émis au nombre de 164.

La grande usine à pulpe chimique de Chandler a maintenant commencé sa fabrication et nous pouvons compter que cette industrie con-

tribuera à augmenter sensiblement le chiffre des coupes dans ce district. Il est question d'établir d'autres usines types dans le bassin de la Baie des Chaleurs ce qui augure bien pour l'avenir.

DISTRICT No VI

Ce dernier district comprend les comtés où la Couronne ne possède plus de terrains, de sorte que notre intérêt se résume à y recueillir les renseignements que nous fournissent les propriétaires d'établissements où l'on travaille le bois pour compléter la statistique générale du mouvement des bois de la province.

Nous groupons ainsi les comtés de Vaudreuil, Soulanges, Montréal, Assomption, Trois-Rivières, Laval, Hochelaga, Maisonneuve, Laurier, Huntington, Chateauguay, Beauharnois, Laprairie, Napierville, Iberville, Rouville, Chambly, Verchères, Saint-Hyacinthe, Yamaska, Nicolet, Lotbinière, Drummond, Bagot, Richmond, Shefford, Brome, Missisquoi et Lévis.

Nous y comptons 146 scieries, 7 pulperies et papeteries, 325 ateliers de travail des bois, 93 commerçants de bois.

Ce district est administré directement par le bureau-chef de Québec.

II—Travaux d'exploration et de classification

Nous avons expliqué dans notre rapport de 1913-14, les méthodes employées pour ces travaux et le but que nous poursuivions. Pour donner plus de force à ces travaux de classification, nous avons chargé un de nos ingénieurs forestiers de s'occuper particulièrement de l'étude des sols et nous commençons à monter un laboratoire, à l'Ecole forestière, à cette fin. Cette innovation ne peut qu'avoir un bon effet pour l'avenir.

Voici un résumé des travaux exécutés depuis le rapport précédent :

DISTRICT No I

1. *Comté de Temiscaming*.—Les cantons *Duhamel*, *Guigues*, *Latulipe*, *Laverlochère* et *Baby*. Bien que beaucoup des lots de ces cantons soient aujourd'hui concédés, il en demeure un certain nombre d'un caractère assez douteux, mais dont la vente est cependant possible pour aider à l'agrandissement des paroisses existantes, et nous sommes à préparer des projets adéquats aux nouvelles conditions.

Canton Montreuil.—Ce canton, situé au nord de Nedelec et de Guérin, dans la vallée de la rivière Blanche, offre de belles chances pour la colonisation sérieuse.

Canton Gaboury.—Ce dernier, faisant suite au canton Latulipe, ne renferme pas un sol d'aussi bonne qualité que l'on prétendait. Néanmoins il pourra contribuer dans une certaine mesure à l'augmentation rationnelle de la paroisse érigée dans le canton Latulipe.

2. *Comté de Pontiac.*—Cantons *Pontefract, Mansfield, Alleyn, Leslie, Onslow et Clapham.*

Ces divers cantons ne valent guère au point de vue de la colonisation. Nous avons conséquemment classifié en réserve forestière tous les lots qui ne pouvaient aider au maintien et à l'agrandissement légitime des centres établis.

3. *Comté d'Ottawa.*—Les cantons *Dorion, Bouchette et Aylwin.* Il demeure encore quelques bons lots à vendre, ici et là, autour des paroisses, mais le reste du terrain est réellement inculte et ne doit pas être vendu. Il y a de très grandes étendues brûlées ou en friche, où il serait possible de faire du reboisement avec profit. Le tourisme considérable qui vient d'Ottawa dans toute la vallée de la Gatineau devrait nous permettre de tirer profit des lots isolés, placés en bordure des lacs.

4. *Comté de Labelle.*—Cantons *Bouthillier, Gravel, Moreau, Rochon et Wurtele.*

Par suite du développement de Mont-Laurier, les conditions de cette région se modifient rapidement et nous avons dû refaire une nouvelle classification de ces divers cantons, c'est-à-dire recommander la vente des lots douteux, comme de ceux propres à la culture. Nous sommes persuadés que les terrains recommandés feront d'excellents établissements et d'ailleurs nous constatons un mouvement sérieux de colonisation dans ce coin, la spéculation ayant pratiquement disparu, grâce à la surveillance sévère exercée. Néanmoins il y a un grand nombre de terrains trop incultes pour être vendus.

Cantons Décarie, Robertson, Kiamika.—L'exploration des terrains demandés par la société de colonisation de Montréal, autour du grand Lac Kiamika, a donné des résultats nuls. Dans Robertson il a été décidé de vendre les lots bordant la nouvelle route conduisant de Mont-Laurier à St. Cajetan d'Aumond. Le canton Décarie promet beaucoup pour l'avenir et, nous aurons là, avant peu, une assez bonne paroisse.

5. *Comté d'Argenteuil*.—Cantons *Wentworth, Montcalm et Harrington*. Nous nous sommes occupés de faire une nouvelle inspection de ces vieux cantons et, comme nous le prévoyions, il n'y demeure que très peu de terrains cultivables.

6. *Comté de Montcalm*.—Canton *Archambault*. Nous avons fait une révision de la classification de 1909 mais il nous a été difficile de modifier le cadre de la réserve forestière établie alors, car le développement agricole y est très lent sinon stationnaire.

BRULÉS

Nos ingénieurs ont fait l'inspection des terrains incendiés dans leurs territoires respectifs afin de nous rendre compte des dommages directs ou indirects causés par les feux, à la propriété forestière, et des mesures à prendre pour tirer profit des bois incendiés. Ces visites nous ont mis à même de négocier avec les licenciés pour faire enlever, sans délai, les bois endommagés par le feu et nous avons pu ainsi économiser considérablement de bois, sans compter que l'enlèvement de ces bois morts diminue d'autant les chances de propagation d'autres feux.

DISTRICT NO II

Abitibi.—Les cantons suivants ont été visités et nous avons indiqué, en regard de chaque canton, l'étendue des terrains qui, dans chaque cas, peuvent être affectés à l'agriculture. Le tout donne un total dépassant 500,000 acres.

Carpentier.....	15,000 acres
Barraute.....	2,000 “
Courville.....	2,000 “
Desmeloizes.....	25,000 “
Dalquier.....	35,000 “
Dubuisson.....	1,000 “
Fiedmont.....	25,000 “
Figuery.....	50,000 “
La Reine.....	40,000 “
La Sarre.....	50,000 “
Languedoc.....	20,000 “
Launay.....	15,000 “
La Motte.....	30,000 “
La Corne.....	5,000 “

Landrienne	25,000	acres
Poularies	25,000	“
Prévost	35,000	“
Royal Roussillon	25,000	“
Requemaure	1,000	“
Senneterre	15,000	“
Trécesson	15,000	“
Villemontel	50,000	“

Nous achevons le recensement des lots sous billets de location dans l'Abitibi, et je vous présenterai sous peu le rapport à ce sujet. Nous sommes en mesure de dire que le développement de cette région continue d'une façon merveilleuse, et plus nous poursuivons nos travaux d'exploration et de classification dans ce pays et plus nous constatons combien étaient justifiées nos premières recommandations à ce sujet. L'Abitibi sera certainement un des meilleurs centres agricoles de la province et l'on ne saurait trop encourager les colons à s'y établir maintenant afin de se placer à proximité du chemin de fer Transcontinental.

Comtés de Berthier, Joliette, Maskinongé et St. Maurice.—Nous avons fait l'inspection et la classification des cantons *Provost, Laviolette, Masson, Decalones, Belleau, Shawenegan*: dans Masson et Provost il y a encore plusieurs bons lots à vendre, mais dans les autres cantons il vaut mieux conserver ce qu'il y reste de terres vacantes pour les fins forestières. Dans la vallée du St. Maurice, nous avons visité les cantons *Polette, Lejeune, Boucher, Vallières, Langelier, Radnor* et *Carignan*. Tous ces cantons renferment des terrains trop pauvres pour subvenir à un établissement agricole, et nous avons été obligés de les classer en conséquence. Dans le canton *Mekinac*, il demeure quelques rares lots dont nous avons recommandé la vente afin d'aprandir la paroisse actuelle. *Seigneuries de Batiscan, St. Gabriel* et du *Cap-de-la-Madeleine*. Les mêmes remarques s'appliquent aux lots non vendus dans ces trois seigneuries.

DISTRICT NO III

1. *Comté de Charlevoix.*—Les cantons *Callières, DeSales, Chauveau* et *Settrington*. Ces cantons sont situés dans une région très accidentée et où les colons ont défriché toutes les bonnes terres qui pouvaient être cultivées avec profit. Les ressources forestières encore assez considérables fournissent un apport important dans le mouvement commercial de

cette région; seulement les terres s'abandonnent, les colons émigrant pour aller sur la rive sud, dans l'Abitibi et même dans l'Ouest.

2. *Comté Lac Saint Jean.—Canton Pelletier.* Ce canton est en grande partie cultivé et peuplé. La bonne qualité du sol dans les rangs VIII et IX et plus au nord en dehors du canton nous permet d'y espérer la fondation certaine d'une nouvelle paroisse.

Canton Delisle.—La Colonisation y a fait un grand progrès car ses terres argileuses de bonne qualité se prêtent à la fondation d'établissement prospères.

Canton Parent.—Ici nous trouvons des alternances de terrains d'alluvions et de terrains marécageux. Ces derniers nécessiteraient un drainage intensif. Actuellement les seuls lots qui puissent être cultivés profitablement sont ceux bordant la rivière Takanobe.

Canton Taillon.—Sauf les alluvions sablonneuses près de l'embouchure de la rivière Péribonka et de certaines parties dans le centre et le sud-est, les sols dans ce canton sont de bonne qualité.

Canton Dalmas.—Les mêmes alluvions sablonneuses couvrent la moitié du canton, le reste renferme des sols silico-argileux assez propres à la culture.

Canton Garnier.—L'inspection des tentatives de colonisation qu'on y a faites jusqu'ici sont une preuve que ces terres sableuses sont peu propres à la culture.

Cantons Racine et Dolbeau.—La plus grande partie de ces deux cantons est propre à la culture et les colons travaillent leurs lots avec assez de succès.

Comtés de Chicoutimi et Saguenay.—Canton Bourget.—Dans le canton Bourget, nous avons pu recommander l'arpentage d'une partie du terrain non arpenté autour du lac Vert. Le reste de ces terrains devant rester en réserve forestière comme étant trop montagneux.

Nous avons fait plusieurs autres inspections dans les cantons *Saguenay, Laval, Pontgravé, St-Jean, Dumas* et *Otis*, mais nous regrettons que le sol y soit généralement de trop pauvre qualité pour que l'on ouvre davantage ces cantons à la colonisation.

DISTRICT NO IV

Comté de Témiscouata.—Canton *Rouillard*. La forêt, malgré des coupes répétées, y est encore assez riche surtout dans la partie sud. C'est dans cette partie aussi que l'on trouve les meilleures terres agricoles d'une superficie suffisante pour assurer l'existence d'une paroisse; soit en tout environ 150 lots. Ce qui a retardé le progrès de la colonisation dans cette région, c'est que les propriétaires de la Seigneurie du même nom avaient jusqu'ici refusé de mettre en vente leurs terres qui se trouvent mieux situées pour les fins de colonisation et serviraient à raccorder aux paroisses déjà constituées les établissements qui seraient fondés dans le canton Rouillard. L'échange projeté avec les seigneurs aidera beaucoup au développement agricole de ce coin.

Canton Auclair.—Ce canton n'a, comme voie de communication, avec les vieilles paroisses, qu'un vieux chemin de portage. On y peut cependant arriver par eau. La partie ouest de ce canton est la moins accidentée et celle qui offre le plus d'avantages à l'agriculture. Il y aurait à concéder à la colonisation, dans les rangs Ouest, 46 lots et dans les rangs XI, XII, XIII, XIV et XV à compter des lots 28 et progressivement environ 140 lots.

Dans le comté de Témiscouata, des inspections nombreuses ont été faites pour établir jusqu'à quel point la colonisation avait progressé dans les cantons suivants. Le tableau ci-contre donne à la fois le nom des cantons et le nombre de lots visités:

Botsford	206 lots
Estcourt	200 “
Packington	123 “
Robinson	96 “
Cabano	310 “
Whitworth	32 “
Viger	102 “
Armand	229 “
Bégon	92 “
Denonville	88 “
Raudot	76 “
Demers	286 “
Robitaille	27 “

Cantons *Spaulding, Gayhurst, Ditchfield, Stratford, Whitton, Lambton, Metgermette Nord, Shenley Nord et Sud, Coleraine, Garthby, Ham Sud et Ham Nord, Weedon*. Dans ces divers cantons, ouverts depuis longtemps à la colonisation, il n'y demeure plus que des terrains très pauvres au point de vue du sol et de la forêt. Nous avons recommandé la vente des lots enclavés parmi les groupements et dont nous pensions que les cultivateurs pourraient tirer profit. Le reste a été groupé en réserve forestière.

Je profiterai de l'occasion pour signaler les heureux effets de la mise en réserve décennale des cantons dans les comtés de Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Kamouraska. La population de ces comtés est maintenant à peu près convertie à cette politique.

DISTRICT NO V

1. *Comté de Matane*.—Les cantons *Macpès, Duquesne, Blais, Awantjish, Matane, Massé et Ouïmet*.

La colonisation a fait de grands progrès de ce côté et nous pouvons sans crainte donner plus de latitude aux colons, d'autant plus que le sol est bon et les communications faciles. Nous avons recommandé la vente de plusieurs groupes de lots propres à la culture.

2. *Comté de Bonaventure*.—Les cantons *Cox, Hope et Hamilton*

Ici l'avancement de la colonisation est plus lent à cause de la pêche qui détourne des travaux agricoles les habitants du littoral de la baie des Chaleurs sensiblement. Le sol est assez bon, mais l'altitude considérable présente un grand inconvénient auquel s'ajoute le relief du terrain. Il ne nous semble pas opportun de trop agrandir les cadres actuels car, sur les lots actuellement concédés, il n'y a encore que très peu d'améliorations de faites.

3. *Comté de Gaspé*.—Les cantons *Dalibaire, Duchesnay et Cherbourg*.

Ici encore se répète le même problème que plus haut. Le voisinage de la mer, l'attrait du gain facile que présente la pêche, empêchent l'habitant de donner les soins voulus au sol pourtant fertile. Durant l'hiver, le pêcheur se fait bûcheron. L'absence de chemin de fer retarde également le développement du pays. Par conséquent n'ouvrons le pays que graduellement, au fur et à mesure des besoins.

Causapscal et Matapédia.—Ces deux cantons, situés dans la vallée de la Matapédia, renferment une bonne proportion de terrains cultivables. Déjà il y a une paroisse importante dans chacun et nous nous sommes occupés d'en agrandir les cadres c'est-à-dire en recommandant la mise en réserve forestière des seuls lots trop pauvres pour être cultivés profitablement.

III.—Surveillance des coupes sur terrains privés

Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que la spéculation sur lots a beaucoup diminué maintenant, grâce à la repression énergique employée. Pour ne pas perdre le fruit des travaux passés, il nous faut continuer à surveiller étroitement les coupes sur terrains privés, et visiter souvent les lots sous billet de location. Je me permettrai de reproduire ci-après les renseignements que j'avais l'honneur de communiquer à un haut personnage d'une autre province, qui désirait établir, chez lui, un système analogue au nôtre.

Chaque garde-forestier a un territoire spécial qui lui est assigné, comprenant de 4 à 8 cantons, suivant le développement agricole de la région. Il doit se mettre au courant de son "terrain", c'est-à-dire posséder des cartes et des listes des lots concédés, patentés, etc. Il doit se tenir au courant des mutations de ventes de lots, du caractère de l'occupation, etc. Lorsqu'il visite un lot, notre agent commence par s'assurer des bornes, puis fait un examen complet des défrichés, cultures, coupes, et nous adresse un rapport détaillé de ses constatations. S'il y a eu délit, il doit prendre—sur-le-champ—les mesures voulues pour empêcher que le bois ne puisse être expédié avant le paiement des amendes. Tous les rapports reçus au bureau-chef sont étudiés à la lumière des faits déjà consignés sur nos fiches (nous en possédons 58,000 aujourd'hui) et la décision prise par le Département est communiquée à l'agent qui s'occupe de la perception de la pénalité ou de la libération du bois suivant le cas.

Chaque acheteur de bois, propriétaire de scierie ou simple commerçant, est tenu de nous fournir un état annuel de ses opérations, accompagné de documents établissant la provenance des bois déclarés. Naturellement nos agents visitent ces établissements pour contrôler de temps en temps l'exactitude de ces rapports. Pour plus de sûreté, nous nous sommes entendus avec les autorités des chemins de fer Canadian Pacifique, Intercolonial, Transcontinental, Canadian Nord, Quebec Central, Québec et Lac St. Jean, Quebec & Oriental, etc., pour que les expéditeurs de bois ne puisse obtenir de wagons pour charger leurs produits à moins de

présenter un permis d'expédition signé par l'un de nos agents attitrés. Nous avons aussi un gardien pour contrôler les arrivages dans le port de Québec, et, nous envoyons, de temps à autre, un de nos officiers faire une visite des gares ou ports de sortie pour l'étranger. De sorte que le coulage est relativement faible. Durant l'année 1915-16, nous avons perçu \$24,255.17 comme pénalités sur les coupes illégales.

Lorsque la coupe a un caractère franchement spéculatif, nous demandons à la Branche des Ventes de faire annuler la vente du lot mettant ainsi fin à cette exploitation illicite. Dans beaucoup de cas, le département accorde un délai de quelques mois aux retardataires pour qu'ils se mettent en règle, c'est-à-dire achèvent de brûler et ensemençer leurs abatis, souvent nous retenons un certain montant en garantie de l'exécution de ces travaux. Il en résulte que le colon, bon gré mal gré, se met à l'œuvre et complète rapidement son défrichement. De juillet à octobre, nous visitons les lots, afin de suivre le mouvement de la colonisation, et contrôler la bonne foi de ceux qui ont bénéficié de notre tolérance. Cette politique de visites continues a donné de très beaux résultats et, nous avons reçu les témoignages les plus encourageants sur l'efficacité de notre contrôle, qui est reconnu aujourd'hui comme l'un des meilleurs facteurs pour assurer les progrès de la colonisation.

IV.—Statistiques

Par suite d'une entente avec le Service forestier fédéral, nous nous occupons exclusivement du soin de recueillir et compiler tous les rapports ayant trait aux opérations forestières dans notre province. Malgré la mauvaise volonté de plusieurs petits commerçants, nous avons réussi à obtenir un plus grand nombre de rapports; de plus, l'appréciation du volume global des bois coupés dans le Québec a été faite d'une façon plus complète, avec le résultat que depuis deux ans nous tenons la tête et à bon droit, pour le chiffre des exploitations et le nombre de rapports (voir statistiques fédérales).

Les détails de ces travaux apparaissent au complet dans les annuaires statistiques de 1915 et 1916. Il nous suffira ici de signaler que le volume des coupes dans toute la province s'est élevé, en 1915, à 1,570,000,000 pieds (mesure de planche) dont 936,000,000 (60%) provenaient des concessions forestières affermées et le reste, 634,000,000 p. m. p. formait la quote-part des terrains privés. La valeur totale des produits forestiers pris à l'usine était de \$29,452,000. Le prix moyen par mille pieds M. P. étant de \$19.08.

Je ne puis m'empêcher d'insister sur le chiffre considérable des bois provenant des forêts particulières dont la superficie ne dépasse guère 6,000,000 d'acres ce qui donne une moyenne de 105 p. m. p. à l'acre, tandis pour les limites la moyenne n'est que de 21 p. m. p. à l'acre. Il est évident que la coupe telle que faite par les particuliers n'est pas aussi conservatrice, que celle des exploitants sur limites; et nous savons que beaucoup de petits propriétaires "coupent leur blé en herbe", sans aucun souci de l'avenir. Il y a lieu d'espérer que ces messieurs sauront s'arrêter avant qu'il ne soit trop tard; il importe réellement que les modes d'exploitation sur terrain privés soient améliorés car le jour est proche où beaucoup de ces gens auront à déplorer leur imprévoyance.

V.--Education

Le mal que je viens de signaler provient du peu d'attention que l'on a donné jusqu'ici aux questions forestières. Le danger est grand, et plus immédiat que beaucoup croit. Il importe de s'en préoccuper, de bien attirer et de fixer l'attention des cultivateurs et autres propriétaires forestiers. Il s'agit de former l'opinion publique, encore quelque peu adverse à la permanence des forêts.

Il serait possible, maintenant que nous disposons d'un personnel technique plus nombreux, de réaliser notre programme de divulgation des idées forestières. Nous pourrions commencer à donner des conférences par les villages sur les modes de gestion des terres à bois, des érablières, sur les bienfaits du reboisement des terres abandonnées comme des parcelles appauvries par le feu ou par une exploitation imprévoyante. Déjà nous avons fait quelques essais modestes, en traitant de ces questions devant les congrès de l'Association forestières du Canada, ou au cours de conférences à l'Université Laval, ou bien en prenant part aux cours ambulants du ministère de l'agriculture; mais le temps me semble arrivé pour faire mieux, pour attaquer sur un front plus étendu.

Les travaux de reboisement exécutés à Lachute ainsi qu'à Berthier Jonction ont produit de bons résultats. Il en de même de l'arboretum installé sur le parc de la Société d'exposition de Québec. Les collections des bois canadiens, distribués aux maisons d'éducation, ont également éveillé l'attention de la jeunesse sur nos ressources forestières. Nous ne devons pas nous contenter de ceci, il nous faudra créer des exhibits pour les différentes expositions régionales, commencer une campagne de presse soutenue et compléter ceci par des publications sur le reboisement, les propriétés de nos bonnes essences québécoises et les modes rationnels d'en tirer profit dans l'industrie.

Grâce à l'École forestière, que vous avez établie en 1910 avec le concours des autorités de l'Université Laval, nous sommes assurés du recrutement du personnel technique dont nous avons grandement besoin. Cette institution continue à progresser; son enseignement se perfectionne chaque année, soit par l'addition de nouveaux professeurs, comme M. Denis, surintendant du Bureau des Mines, qui a bien voulu se charger des cours de minéralogie et géologie appliquées, soit par les dons et achats de livres et d'instruments pour la bibliothèque et son musée. Il est question d'une coopération plus intime entre l'École d'arpentage et l'École forestière, chose absolument rationnelle, et il y a lieu d'en attendre des résultats très profitables tant pour l'enseignement que pour les étudiants de ces deux institutions.

Je regrette d'avoir à mentionner que nos marchands de bois ne se sont pas encore assez occupés de l'École forestière, mais les préjugés qui existaient, en certains quartiers, à l'égard des ingénieurs forestiers, tendent à disparaître; d'après les assurances reçues, il y a lieu d'espérer beaucoup de l'avenir. Déjà les services des ingénieurs diplômés de l'école forestière sont appréciés; ainsi messieurs Guay & Maher, ont travaillé, toute l'été pour le compte de la division forestière d'Ottawa, à une reconnaissance des ressources forestières du bassin du lac Winnipegosis. Deux autres, messieurs Méthot & Trottier, ont aidé aux travaux de surveillance contre les incendies en forêt, de l'Association de Protection du St-Maurice. Monsieur J. J. Guay, ingénieur-forestier, nous a quittés pour prendre de l'emploi avec la Spanish River Pulp & Paper Company, de Sault Ste-Marie Ont. Monsieur Paul Dufresne a également travaillé pour la Mattagami Pulp and Paper Co.

VI.—Enquêtes commerciales

Depuis bientôt quatre ans, nous nous faisons un devoir de communiquer aux industriels forestiers de la province, les diverses demandes pour des bois et produits similaires que nous avons reçues directement ou qui avaient été adressées au Ministère du Commerce à Ottawa. Nous savons que, dans plusieurs cas, il est arrivé que l'un de nos correspondants a pu décrocher ainsi une bonne commande ou commencer des relations commerciales donnant de belles espérances de succès.

Jusqu'ici, nos industriels ont pratiquement négligé les marchés étrangers, s'en rapportant à des intermédiaires pour négocier leurs ventes européennes.

Il ne faut pas inclure dans ce groupe les grandes sociétés de pulpe et papier qui, par des bureaux de ventes très bien organisés, s'occupent de placer leurs produits sur tous les marchés du monde; et nous savons que notre papier se vend jusqu'en Nouvelle-Zélande, tandis que beaucoup de pâte de bois est expédiée en Europe.

La guerre actuelle entraîne la destruction complète de grandes étendues boisées, et comme la plupart des pays belligérants étaient déjà obligés d'exporter des bois avant le début des hostilités, il est certain que la France, la Belgique, les pays balkaniques, etc., devront s'adresser au dehors pour avoir les matériaux nécessaires pour la reconstruction ou la restauration des sections ravagées par ce fléau.

Les marchands de bois de la Colombie-Anglaise ont depuis longtemps pris les devants, et leurs bois sont aujourd'hui connus par le monde entier. Nous apprenions tout dernièrement qu'ils avaient ainsi obtenu des commandes considérables et faisaient même construire des navires spéciaux pour assurer l'expédition des bois vendus. Il faudrait que les nôtres fassent quelque chose dans cette voie, s'ils veulent avoir une part de ce commerce, car les Etats-Unis organisent de leur côté une mission d'experts qui doit aller demeurer au moins deux années en Europe, pour enquêter sur les richesses forestières de chaque pays et aussi pour promouvoir les intérêts des industriels américains.

VII.—Pépinière de Berthierville

Nous avons expédié cette année plus de 400,000 plants. Les compagnies Laurentide et Riordon, pour leur part, en ont acheté plus de 270,000, tandis que M. Cowie, administrateur de la seigneurie Perthuis, nous a renouvelé, pour la cinquième fois, une commande de 50,000 plants. Trois mille plants ont servi pour l'expérience de Berthier Jct; l'utilisation d'un manteau de branches de bouleau a donné de bons résultats pour stabiliser les sables mouvants et protéger la jeune plantation qui a très bien réussi.

La ville de Québec ainsi que la Commission des Champs de Bataille nous ont acheté au delà de 13,000 plants d'ornement. Plusieurs riches personnages de Montréal ont commencé à s'intéresser au reboisement de leurs propriétés de campagne, et nous avons ainsi fourni 20,000 plants à messieurs Lafleur et Fleet, avocats.

Plusieurs milliers de plants ont été adressés gratuitement à diverses maisons d'éducation afin d'intéresser la jeunesse au culte de l'arbre. Nous avons également fourni la majeure partie des arbres plantés cette

année sur les terrains de Spencer Wood, à l'occasion de la fête des Arbres et pour l'embellissement de cette propriété.

La Cie du chemin de fer Canadien Nord a acheté des plants pour faire des essais de haies vives pour combattre la neige qui s'accumule dans les déblais.

Cette énumération montre les différents besoins que nous sommes appelés à satisfaire. Il est indéniable que nos gens se convertissent rapidement à cette idée, car nous recevons de nombreuses demandes d'informations, et les commandes ont augmenté, en fait nous avons triplé le chiffre des expéditions de 1915.

Les beaux travaux de reboisement exécutés par la Laurentide Co à Grand'Mère et que vous venez de visiter sont un bel exemple pour les autres sociétés forestières. Le courant se crée et nous avons reçu actuellement une première commande de 200,000 plants, livrables le printemps prochain, de la part de la Riordon Paper Co; cette société entend planter avant longtemps un million d'arbres par année; de son côté, la Laurentide en fera bientôt autant. Il est aussi question de reboiser certaines parties des concessions forestières; tous ces plants seront fournis par la pépinière de Berthierville, qui devra avoir une capacité de plusieurs millions par année pour suffire à ces demandes.

Il me fait plaisir de noter la complétion du beau chalet que vous avez bien voulu nous obtenir pour le logement du personnel et des étudiants, à Berthierville. Cette construction, bien que modeste dans ses grandes lignes, produit un bel effet, et contribue dans une grande mesure à augmenter l'apparence générale de notre pépinière.

Je dois également signaler les beaux résultats obtenus par MM Lavoie, Roy et Reynaud, du département de l'agriculture, dans leur pépinière fruitière qui est voisine de la nôtre.

VIII—Etudes Techniques

Nous avons commencé des études sur la composition et la croissance de nos principales essences ainsi que des peuplements forestiers. Ces recherches sont très longues et nécessiteront beaucoup de déplacements, mais elles sont indispensables pour assurer une gestion intelligente des forêts. En même temps, nous nous occupons de retracer les effets bons ou mauvais des anciennes exploitations, en faisant le comptage

des sujets enlevés lors des coupes, de ceux abattus par le vent ou tués par les maladies depuis cette époque, et des individus formant le peuplement actuel; nous avons ainsi l'historique de la forêt actuelle et un critérium impartial du traitement donné à l'ancienne.

Déjà nous sommes en mesure, à plusieurs endroits, de modifier un peu le système de jardinage, en diminuant le diamètre limite d'abatage afin de desserrer un peu le massif trop dense ou composé de sujets trop âgés, dont la croissance est pour ainsi dire stagnante. L'étude des territoires incendiés se poursuit aussi et nous pourrons avant peu vous présenter un travail assez complet sur cette question.

G.-C. PICHÉ,

Chef du Service Forestier.

APPENDICE No 15

ÉTAT du bois coupé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1915, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1915-16.

AGENTS	Superficie sous licence durant l'année.		Bois carrés.		Pin blanc, chêne, noyer carya, Billots et bois d'estacade.		Pin rouge, orme, frêne, cèdre, bois blanc, merisier, érable, tamarac, Billots et bois d'estacade.		Epinette, sapin, pin gris ou cyprés, pruche, bouleau, tremble et peuplier, billots et bois d'estacade.		Poteaux	Bois de chauffage	Dormants de chemin de fer	Piquets et perches	Bardeaux	Divers	Piquets	Infractions et frais	Intérêts	Droits de coupe	Rentes foncières	Honoraires de transfert et bonis	Total	Bonus
	Mille carrés	Morceaux	Pds cube	Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Cdes de 128 p. c.	Morceaux	Morceaux	Milles	Morceaux	Morceaux	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
L. A. Gendron	25,421	22	475	2,266,557	168,066,646	409,071	25,758,759	1,510,132	66,067,444				132,530	10,513				684.33	9,826.67	425,197.74	132,583.51	792.00	575,542.57	6,458.32
H. Dorion	3,013	43	963	84,737	4,943,280	20,819	1,118,958	2,310,124	85,601,446				195,101	65,107				492.71	3,801.10	108,152.77	15,115.00	3,396.00	132,482.58	1,525.00
N. E. Morissette	12,411	36	1,310	178,862	12,555,854	1,065	50,895	10,329,921	229,070,847	3,972	643	11,944						1,192.23	4,585.74	282,372.79	61,595.00	4,208.00	353,953.76	
Millier & Biron	302			2,958	311,007	11,812	1,081,018	309,613	12,491,673			10	6,832	517				865.85	305.10	15,280.76	1,425.00		17,876.71	
F.-X. Lemieux	31			42	1,816			931	13,898									45.28			165.00		210.28	
Nap. Mathieu	272			2,567	146,365	351	16,488	250,240	10,508,551				1,175		7			324.56	358.64	11,522.22	2,510.00		14,715.42	
A. E. Michon	572	14	555	6,174	306,244	44	631	869,287	30,198,830	100		2,766	4,000	100			5,508	1,340.09	303.10	32,964.08	3,115.00		37,722.27	
J. B. Lavoie	632			13,736	688,999	10,656	259,072	838,523	26,455,697			1,231						758.60	290.90	25,484.84	4,185.00	24.00	30,743.34	
C.-F. Beaulieu	507			2,029	185,441	194,985	7,143,290	675,819	29,495,533			2,005			60			3,417.66	625.68	38,489.89	2,530.00		45,063.23	
J. B. Danjou	1,269	7	280	6,330	373,784			740,347	28,592,475			5,765					24,720	3,450.78	1,419.71	29,567.09	6,392.50	4.00	46,684.08	5,850.00
A. Fraser																		84.42	22.88		3,885.00		3,992.30	
L. P. Bilodeau	883					55	4,434	870,824	42,059,576			1,239			190			36.95	665.02	22,093.37	30.00		22,825.34	
Saucier & Dion	368			1,343	128,811	5,561	203,401	881,617	30,413,604			500						1,419.48	1,750.31	41,180.75	2,995.00		47,345.54	
Geo. Gauthier	894			1,613	155,375	169	5,916	412,077	15,526,210									907.48	2,752.53	13,607.87	3,835.00	48.00	41,091.88	19,941.00
W. H. Clapperton	1,825							238,753	8,543,448									46.53	484.27	9,003.67	9,670.50	316.00	21,179.30	1,658.33
P. Bourdages	815			6,068	289,493			257,789	8,473,879								2,712	506.81	294.53	9,645.41	4,071.25		14,518.00	
J. A. Lesperance	739			426	29,621	392	21,266	545,742	13,937,012			1,759						866.40	64.40	3,423.17	2,875.00		7,228.97	
John Carter	1,199			246	22,781			314,751	10,946,737									866.36	100.35	11,185.96	5,990.00		18,142.67	
Louis Côté	1,150			133	17,518	80	4,640	284,548	8,022,793									1,794.12	252.48	5,768.09	5,702.50		13,870.67	353.48
J. A. Claveau	3,608			167	21,356			4,430,187	92,175,923			815	428					457.06	2,883.10	70,521.47	18,245.00		94,417.46	2,310.83
Edmond Dumas	585							89,066	1,364,095			32						3,812.53	178.04	1,414.57	2,920.00	80.00	8,405.14	
Geo. Audet	1,667							257,321	6,392,623			1,976	94,768					32.76	330.89	997.98	8,335.00	40.00	9,736.63	
A. Poliquin	477							3,601	115,580									500.00	153.70	17.14	2,385.00	172.00	3,227.84	
Eug. Caron	7,684			1,585	134,753			1,538,716	36,959,551									185.70	1,603.43	39,372.51	37,995.00	1,640.00	83,515.81	2,719.17
J. E. Boily	2,677	789	21,077	66	11,442	687	47,085	755,453	23,032,971			946						166.48	774.28	24,419.68	13,830.00		39,190.44	
	69,001	911	24,660	2,575,639	188,390,586	655,747	35,715,833	28,715,082	816,460,396	4,072	4,422	460,421	80,137	167	190	32,940		24,255.17	33,826.85	1,221,683.82	352,380.26	10,720.00	1,683,682.23	40,816.13

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1916.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 14.

BOIS ET FORETS

ETAT des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1916,
dans les agences suivantes.

AGENCIES.	AGENTS.	AMOUNT.
Ottawa Supérieur.....	L. A. Gendron.....	\$ 575,542 57
Ottawa Inférieur.....	H. Dorion.....	132,482 58
St. Maurice.....	N. E. Morissette.....	353,953 76
St. François.....	Millier & Biron.....	17,876 71
Arthabaska.....	F. X. Lemieux.....	210 28
Chaudière.....	Nap. Mathieu.....	14,715 42
Montmagny.....	A. E. Michon.....	37,722 27
Grandville.....	J. J. B. Lavoie.....	30,743 34
Témiscouata.....	C. F. Beaulieu.....	45,063 23
Rimouski Ouest.....	J. B. D'Anjou.....	46,684 08
" Est.....	A. Fraser.....	3,992 30
Matapédia Vallée de la.....	Saucier & Dionne.....	47,345 54
St. Laurent de Matapédia.....	G. Gauthier.....	41,091 88
Bonaventure Ouest.....	W. H. Clapperton.....	21,179 30
" Est.....	P. Bourdages.....	14,518 00
" ".....	L. P. Bilodeau.....	22,825 34
Gaspé Est.....	J. A. L'Espérance.....	7,228 97
" Centre.....	John Carter.....	18,142 67
" Ouest.....	Louis Côté.....	13,870 67
Lac St-Jean Est.....	J. A. Claveau.....	94,417 46
" " Centre.....	Edmond Dumas.....	8,405 14
" " Ouest.....	Geo. Audet.....	9,736 63
" " Nord-Ouest.....	A. Poliquin.....	3,227 84
Saguenay.....	Eugène Caron.....	83,515 81
St. Charles.....	J. E. Boily.....	39,190 44
		\$ 1,683,682 23

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE No 16.

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupes de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois.	Honoraires de transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1867-68	3,404 66	22,401 03	3,928 50	165,381 77	195,115 96
1868-69	2,823 27	55,055 06	74,894 97	198,977 82	331,751 12
1869-70	7,208 37	64,089 20	22,518 37	1,584 00	267,468 08	362,868 02
1870-71	3,122 68	63,297 43	62,437 34	4,790 00	272,833 12	406,480 57
1871-72	4,102 44	86,783 01	56,191 81	4,686 00	292,989 42	444,752 68
1872-73 . . .	3,186 67	90,950 84	68,941 18	9,242 66	346,361 27	518,682 62
1873-74	32,906 06	97,220 37	31,385 93	5,384 00	361,080 51	527,976 87
1874-75	15,380 21	90,565 04	3,259 50	15,361 00	408,169 12	532,734 87
1875-76	11,025 65	96,881 82	572 00	3,764 07	274,530 64	386,774 18
1876-77	10,686 72	94,588 07	16,658 82	269,685 24	391,618 85
1877-78	10,915 20	85,385 12	6,410 00	248,612 84	351,323 16
1878-79	8,684 01	87,558 04	448 00	526 00	217,664 04	314,880 09
1879-80	12,065 94	96,157 86	3,219 75	231,437 89	342,881 44
1880-81	7,611 48	94,633 90	132,774 25	4,548 88	303,950 25	543,518 76
1881-82	12,069 09	111,113 78	26,921 25	4,239 70	514,252 57	668,596 39
1882-83	17,006 21	94,424 68	2,055 00	3,441 48	567,815 97	684,743 34
1883-84	13,363 26	83,399 92	246 27	910 75	562,836 93	660,757 13
1884-85	9,449 77	99,884 86	68,145 61	2,565 25	350,070 28	530,115 77
1885-86	13,047 63	100,548 76	112 00	3,646 09	411,220 32	528,574 80
1886-87	12,429 02	90,684 83	470 00	3,418 28	475,617 40	582,619 53
1887-88	7,597 91	141,549 88	2,315 03	447,200 87	598,663 69
1888-89	7,293 81	124,314 09	118,253 65	1,719 25	707,357 20	958,938 00
1889-90	12,380 96	147,208 72	17,646 04	2,062 31	626,753 66	806,051 69
1890-91	11,185 81	125,141 77	9,023 12	2,516 25	498,370 30	646,237 25
1891-92	12,641 42	132,984 95	3,470 53	474,900 79	623,997 69
à rapporter	\$ 261,588. 25	\$ 2,376,823. 03	\$ 700,224. 79	\$ 106,480. 10	\$ 9,495,538. 30	\$ 12,940,654. 47

APPENDICE No 16.—*Suite*

ÉTAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois.	Honoraires de transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
À rapporter..	261,588 25	2,376,823 03	700,224 79	106,460 10	9,495,538 30	12,940,654 47
1892-93	19,203 97	152,664 67	68,822 10	4,989 04	642,952 63	888,722 41
1893-94	11,171 82	147,660 59	18,549 78	2,008 12	644,516 69	828,906 92
1894-95	15,713 15	147,203 51	9,388 05	2,378 25	597,672 60	772,355 56
1895-96	14,858 21	143,485 73	83,255 20	4,239 47	705,260 31	951,098 92
1896-97	11,317 41	155,572 54	4,025 75	3,522 50	607,865 33	782,303 53
1897-98	15,045 53	148,935 18	30,110 48	3,561 25	713,435 86	911,088 30
1898-99	21,708 96	166,338 50	129,023 34	7,508 50	569,710 18	894,289 48
1899-1900	13,947 61	170,508 71	339,748 06	2,819 25	585,505 89	1,112,529 52
1900-1901	14,958 50	178,250 71	403,197 72	4,435 00	633,230 12	1,234,072 05
1901-1902	13,146 91	163,983 00	201,483 39	11,871 74	664,552 44	1,055,037 43
1902-1903	14,895 70	187,206 25	352,004 58	20,076 00	667,631 96	1,241,814 49
1903-1904	16,988 03	176,226 41	252,554 01	6,575 06	715,134 02	1,167,477 53
1904-1905	23,391 17	208,712 00	389,576 12	8,166 41	750,340 85	1,380,186 55
1905-1906	18,143 97	206,809 20	253,545 00	10,714 50	776,901 37	1,266,114 04
1906-1907	14,891 61	214,452 00	15,911 50	773,130 29	1,018,385 40
1907-1908	11,243 13	215,053 00	16,080 00	13,917 00	721,784 45	978,077 58
1908-1909	41,379 31	206,940 00	7,583 00	650,458 33	906,360 64
1909-1910	51,673 37	242,708 00	4,561 00	734,953 17	1,033,895 54
1910-1911	52,528 83	221,215 50	31,444 00	821,719 37	1,126,907 70
1911-1912	24,391 72	323,584 50	9,023 00	3,082 00	1,173,393 09	1,533,474 31
1912-1913	31,605 13	330,203 09	14,196 00	1,134,167 19	1,510,171 41
1913-1914	37,362 12	359,287 00	9,288 00	1,183,021 61	1,588,958 73
1914-1915	43,716 94	359,834 00	34,343 85	10,002 00	1,288,708 83	1,736,605 62
1915-1916	58,082 02	352,380 26	40,816 13	10,720 00	1,221,683 82	1,683,682 23
Total....	853,043 37	7,556,037 38	3,335,771 25	320,049 69	28,473,268 70	40,538,170 39

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE No 17

NOMS DES PERSONNES QUI SE SONT QUALIFIÉES COMME ME-
SUREURS DE BOIS DEPUIS LA PUBLICATION
DU DERNIER RAPPORT

Adams, Robt.-B.	GlenLevilt.
Allard, Arthur.	Roberval.
Beauchemin, Wm.	Batiscan.
Baker, Dan.-R.	St-Florence.
Beaudoin, Achille	D'Israeli.
Bélangier, Joseph.	Gaspé.
Bergevin, Georges.	Chicoutimi.
Bergevin, J. A.	La Tuque.
Bilodeau, Wm-George.	Escoumains.
Bilodeau, Alfred.	Chicoutimi.
Boivin, Denis.	St-Gédéon.
Bouliane, Thomas.	Hébertville, St.
Bouchard, J.-Ernest.	St-François, Tém.
Bourassa, Lucien.	La Tuque.
Brazeau, Isaie	Ste-Cécile-Masham.
Bureau, Chas.-B.	St-Raymond.
Breton, Adélar.	Cabano.
Brouillet, Armand.	Trois-Rivières.
Buchanan, Wm.	Gould, P. Q.
Buissières, Georges.	Breakeyville.
Cauchon, Paul-E.	Chicoutimi.
Charette, Elie	Louiseville.
Champoux, David.	Restigouche.
Christin, Sam.	Nominigue.
Clifford, Sam.	Labelle.
Collin, Joseph.	Montmagny.
Cloutier, Jos.-S.	St-Joseph-Beauce.
Croteau, Jos.-Raymond.	Makanik.
Côté, Simon.	Chicoutimi.
Demers, Jos.-Emile.	St-Agapit.
Demers, N.-E.	St-Agapit.
Duguay, J.-O.	Murray Bay.
Elliott, Alphonse.	St-Faustin.
Farrer, Jno.	Campbellton.
Fyfe, Walter-Jno.	St-Faustin.
Fortin, Pierre.	"Les Bucherons", Chicoutimi.
Gagnon, Auguste.	St-Pacome.
Gagnon, Armand.	Chicoutimi.
Garon, Eugène.	Rimouski.
Gastonguay, H.-Louis.	D'Israeli.
Gauthier, Ludger.	Papineauville.
Gauthier, Philippe.	Chicoutimi.
Gilbert, Rosario.	Chicoutimi.
Gaudreault, Almas.	Hébertville.
Gaudreault, Edelbert.	Hébertville.
Grenier, Oscar.	St-Etienne-des-Grès.
Guy, Thomas.	Rimouski.
Gosselin, J.-A.	St-Camille.
Hayes, J.-D.	Pont St-Maurice.
Hamel, Léonce.	Hébertville.
Harney, Evelyn.	New Richmond.
Hughes, H.-J.	Campbellton.
Joncas, Joseph.	Montmagny.
Langevin, Josephat.	Trois-Rivières.
Leclerc, Joseph.	Ste-Anne-des-Monts.
Levie, Chs-George.	Québec.
Lapierre, Amédée.	Breakeyville.
Larouche, Osias.	Chicoutimi.

APPENDICE No 17—*Suite.*

Lessard, Herm.....	Beauce Junction.
Mair, Hugh.....	Campbellton.
Martel, Alphonse.....	St-Gabriel.
Massicotte, Alphée.....	St-Thècle.
Maheu, Fred.....	St-Côme.
Miller, Percy.....	Sandy Beach.
Miller, Arthur.....	Dalhousie.
Miljours, Jos.....	Macaza.
Montgrain, Donat.....	La Tuque.
Morissette, Adélar.....	Chicoutimi.
Murphy, Ernest.....	Trois-Rivières.
McBeth, Nat.....	Campbellton.
McKenzie, H.....	Rat River.
McKenzie, Kenneth J.....	Fassette.
Ouellette, Thomas.....	Chicoutimi.
Ouellette, Jos.....	Savabec.
Ouellette, Eugène.....	Hébertville.
O'Shaughnessy, Lorenzo.....	Trois-Rivières.
Olscamp, Jos.....	Grandes-Piles.
Panneton, Chas.....	Trois-Rivières.
Paradis, Louis.....	La Tuque.
Pelletier, Arthur.....	Grandes Piles.
Pressey, Geo.-J.....	La Tuque.
Piette, Alex.....	Berthier.
Potvin, Léonce.....	Chicoutimi.
Pomerleau, Nap.....	St-Ambroise, Chic.
Prairie, Law. W.....	St-Raymond.
Richard, Oscar.....	St-Maurice.
Rivard, Onésime.....	Trois-Rivières.
Ringuet, M.....	St-Etienne-des-Grès.
Robinson, J.-P.....	Shegawake.
Riopel, Emile.....	St-Michel-des-Saints.
Rochon, Ernest.....	Calumet.
Roy, J.-V.....	Glendyne.
Rossignol, Phil.....	Cabano.
Savard, Gédéon.....	Chicoutimi.
Simard, Chas.-D.....	Ste-Anne, Chicoutimi.
Slight, Noel.....	Escourt.
Sissons, Gordon R. Hill.....	Matane.
Smith, Gerald.....	Sayabec.
Suddard, Randolph.....	Gaspé.
Stanley, Henry.....	Trois-Rivières.
St-Arnaud, Arthur.....	Trois-Rivières.
Tellier, Emile.....	Trois-Rivières.
Talbot, Jos-Adolphe.....	Annonciation.
Timmerman, Jno.....	Trois-Rivières.
Tremblay, Elecias.....	Chicoutimi.
Tremblay, Alfred.....	Chicoutimi.
Tremblay, Pierre.....	Chicoutimi.
Tremblay, Arthur.....	Mechin.
Tucker, A.....	Three Rivers.
Tompkins, Melvin.....	Glendyne.
Turcotte, René.....	Chicoutimi.
Turcotte, E.-A.....	Ste-Luce-de-Beaurivage.
Thibault, J.-A.....	St-George, Beauce.
Vachon, J.-E.-W.....	Jonquière.
White, Henry-H.....	St-Faustin.
Young, Bertie.....	Trois-Rivières.

ELZ.-MIVILLE DÉCHÊNE,

WM DELANEY,

*Secrétaire.**Sous-Ministre.*

Bureau d'Examineurs de Mesureurs de Bois.

APPENDICE No 18.

RAPPORT DU SERVICE DES ARPENTAGES POUR L'ANNÉE FISCALE 1915-16.

Monsieur le Ministre,

Dans le cours de l'année fiscale terminée le 30 juin dernier, nous avons donné à divers arpenteurs, vingt et une lettres d'instructions pour la division en lots de fermes dans plusieurs cantons de la Province, huit pour explorations d'arpentages (levé du plan de rivières et de lacs), deux pour établissement de lignes de bases (parallèles de latitudes et de longitudes) et trois pour l'établissement de lignes de limites à bois.

La division en lots de fermes, a été faite plus particulièrement dans les cantons des comtés de Témiscaming, Labelle, Rimouski et Saguenay, tandis que les levés de lacs et rivières ont été faits dans le comté de Gaspé, dans le Haut-St-Maurice, ainsi que sur la côte nord du golfe St-Laurent.

Quelques-uns de ces travaux de division ont été complétés, inspectés et acceptés, mais la plupart sont encore en cours d'exécution.

Les explorations d'arpentage ordonnées dans le comté de Gaspé consistent dans le levé du plan de cours d'eau qui n'avaient jamais été relevés; quelques-uns de ceux-ci cependant, sont indiqués d'une manière approximative sur nos cartes. Ces reproductions sur nos cartes sont des réductions de plans fournis par la Commission Géologique d'Ottawa.

Les relevés faits dans le Haut-St-Maurice sont ceux de lacs et cours d'eau formant pratiquement les sources des rivières St-Maurice et Gatineau. Nous attendons que tous ces plans soient déposés et acceptés pour compléter la carte (No 5) des bassins de rivières du Haut-St-Maurice avant de la faire publier. Des copies de cette carte nous sont fréquemment demandées, surtout depuis que le gouvernement a décidé la construction d'un barrage au rapide de "La Loutre".

Les relevés faits sur la côte nord du golfe St-Laurent sont ceux de rivières et de lacs qui n'avaient jamais été arpentés et sur lesquels nous n'avions encore aucune données.

Les lignes de base que nous avons fait établir sont des parallèles de latitudes et de longitudes reliant les cantons divisés de l'Abitibi (aujourd'hui partie nord du comté de Témiscaming) à ceux des comtés de Champlain et du Lac-St-Jean. Le résultat obtenu de l'établissement de ces lignes de bases a été des plus satisfaisants, ce qui permet à nos

géographes de faire des compilations de plans avec une plus grande précision et, partant, de mettre plus d'exactitude dans la publication de nos cartes régionales ou autres.

Ce genre de travail devrait, je crois, être continué, chaque année, en opérant, autant que possible, à travers les nouveaux cantons non organisés. Ces lignes de bases délimiteraient partiellement plusieurs de ces nouveaux cantons.

Une nouvelle édition de la carte régionale No 5, comprenant les cantons de l'Est, les comtés et les parties de comtés compris dans les districts de Montréal, Trois-Rivières et Québec, vient d'être publiée. Cette carte, dressée à l'échelle de 4 milles au pouce, indique, outre la topographie, les limites de chaque comté, telles que statuées jusqu'à ce jour, les cantons divisés, les seigneuries, les chemins de fer, les chemins publics et les routes provinciales.

Cette carte paraît rendre de grands services au public intéressé, si l'on en juge par la demande qui nous en est faite tous les jours.

Une nouvelle carte régionale No 8 (Témiscaming et Pontiac) est en cours de préparation. Je crois que cette carte sera complétée assez tôt pour nous permettre de la publier dans le cours de l'année fiscale 1916-17. Elle remplacera l'ancienne carte de la région de l'Abitibi, publiée en 1911, devenue incomplète à cause des nombreux travaux d'arpentages que le département y a fait exécuter depuis cette date.

L'établissement des lignes divisant les limites à bois, quoiqu'étant toujours aux frais des porteurs de licences, est sous le contrôle du département des Terres et Forêts.

Cette année, comme il est dit plus haut, nous avons eu trois demandes pour ce genre d'arpentage.

Respectueusement soumis,

J.-E. GIRARD,

Surintendant des Arpentages.

APPENDICE No 19

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1916.

EXERCICES.	Crédits réguliers.	Mandats spéciaux.	Crédits supplémentaires	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
30 Juin 1868.....	7,647 29			7,647 29
1868-69.....	12,077 38	10,000 00		22,077 38
1869-70.....	29,593 38			29,593 38
1870-71.....	24,000 00			24,000 00
1871-72.....	24,000 00			24,000 00
1872-73.....	24,000 00	2,633 48		26,633 48
1873-74.....	22,000 00			22,000 00
1874-75.....	24,000 00			24,000 00
1875-76.....	30,500 00			30,500 00
1876-77.....	17,500 00			17,500 00
1877-78.....	22,361 13			22,361 13
1878-79.....	17,170 62			17,170 62
1879-80.....	20,000 00	9,100 00		29,100 00
1880-81.....	25,000 00			25,000 00
1881-82.....	41,960 00	14,000 00		55,960 00
1882-83.....	40,000 00			40,000 00
1883-84.....	40,000 00			40,000 00
1884-85.....	30,000 00			30,000 00
1885-86.....	30,000 00			30,000 00
1886-87.....	30,000 00		8,600 00	38,600 00
1887-88.....	52,844 93			52,844 93
1888-89.....	50,000 00			50,000 00
1889-90.....	45,000 00			45,000 00
1890-91.....	45,500 00		19,000 00	64,500 00
1891-92.....	36,256 41		80,000 00	116,256 41
1892-93.....	40,000 00			40,000 00

APPENDICE No 19—*Suite.*

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1916.

EXERCICES.	Crédits réguliers.		Mandats spéciaux.		Crédits supplémentaires		Totaux.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
1893-94.....	26,000	00			12,000	00	38,000	00
1894-95.....	20,000	00	6,000	00			26,000	00
1895-96.....	25,000	00			15,000	00	40,000	00
1896-97.....	27,000	00	25,654	95	13,000	00	65,654	95
1897-98.....	40,000	00					40,000	00
1898-99.....	20,000	00	17,743	00			37,743	00
1899-1900.....	25,000	00	12,855	00			37,855	00
1900-01.....	35,000	00	13,000	00			48,000	00
1901-02.....	25,000	00					25,000	00
1902-03.....	55,000	00					55,000	00
1903-04.....	45,000	00					45,000	00
1904-05.....	40,000	00					40,000	00
1905-06.....	40,000	00	2,000	00			42,000	00
1906-07.....	40,000	00	15,000	00			55,000	00
1907-08.....	75,000	00	25,000	00			100,000	00
1908-09.....	75,000	00	25,000	00			100,000	00
1909-10.....	100,000	00					100,000	00
1910-11.....	80,000	00	5,000	00			85,000	00
1911-12.....	80,000	00	40,000	00			120,000	00
1912-13.....	100,000	00	10,000	00			110,000	00
1913-14.....	100,000	00	10,000	00	20,000	00	130,000	00
1914-15.....	110,000	00	10,000	00	20,000	00	140,000	00
1915-16.....	110,000	00					110,000	00

J. H. BOISVERT,
Comptable.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE No 20.

TABLEAU d'opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1916.

Arpenteurs	Localité et nature de l'opération	Coût	Superficie en acres de terrain divisé
Bélanger, H.	Aux Outardes—levé du plan de la rivière—	\$ 630.00	
Bélanger, H.	Aux Rapides—levé du plan de la rivière—	807.00	
Bélanger, H.	St-Nicolas—levé du plan de la rivière—	592.00	
Giroux, L. J. E.	Duchesnay—lotissement dans les rangs 4 et 5 du canton—	676.85	2,404
Giroux, L. J. E.	Ouimet, division des rangs 5 à 8 du canton.	1,143.50	9,893
Leclerc, Geo.	Sydenhamét—ablissement de l'arrière-ligne du rang 2 sud du canton.	673.65	
Lemoine, C. E.	Cap-Chatre—nouvellement d'arpentage dans le canton—	1,569.44	
Lemoine, C. E.	Cap-Chat—levé du plan de partie de la rivière.	2,302.00	
Lemoine, C. E.	Cap-Chat—levé du plan de partie de la rivière.	1,878.00	
Laberge, Elz.	Auclair—lotissement de partie du canton.	1,437.78	19,318
Lepage, Art.	Varsan—lotissement du canton—	7,477.52	53,425
Lepage, Art.	A la Truite—levé du plan de la rivière—	1,662.53	
Lepage, Art.	Rouillard—lotissement de partie du canton—	4,171.07	44,044
Poitras, J. E.	Rolland—lotissement de partie des rangs 1 et 2 du canton—	798.48	3,199
Roy, J. M.	Ligne de base dans le comté de Pontiac.	14,369.28	
Simard, T.	Brodeur—lotissement du canton—	8,257.09	53,000
Stein & Fontaine.	Fiedmont & Barraute—lotissement des cantons—	7,948.05	100,015
Stein & Fontaine.	Carpentier—lotissement du canton—	4,466.50	42,208
Tremblay, Wm.	Péribonka—levé du plan de tributaires de la rivière—	18,296.48	
Joron, R. E.	Labrecque—lotissement de partie du canton—	1,821.82	12,219
	Total.	\$80,979.04	339,725

J. E. GIRARD,
Surintendant des arpentages.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1916.

APPENDICE No. 21

RAPPORT CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE LA DIVISION DES RANGS
4, 5 ET 6 DU CANTON CAP-CHAT, COMTÉ DE GASPÉ.

PAR C. E. LEMOINE, A. G.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le présent rapport de mes opérations dans le canton Cap-Chat sur le front des rangs 4, 5, 6, et l'arrière-ligne du 6, tel que le comporte mes instructions en date du 16 septembre 1914 et commencées le 1er octobre suivant.

L'aspect général du pays est montagneux. De la rive du fleuve jusqu'au fronteau du quatrième rang le terrain s'élève graduellement allant vers le sud et est sillonné de profonds ravins. Les 4, 5 et 6e rangs offrent un terrain boisé; on y rencontre plusieurs montagnes très élevées.

Le bois est de première qualité, les principales essences sont l'épinette, le cèdre, le merisier, de 12 à 50 pouces de diamètre, il y a beaucoup de bouleaux de 6 à 15 pouces dont il se fait un commerce considérable.

La pêche est abondante, il y a de beaux saumons et de belles truites.

LA CHASSE.

Il y a beaucoup de chasse. Le gros gibier s'y trouve en quantité; l'orignal, le caribou, l'ours, le porc-épic, le lynx, etc., etc.

Le gibier à plume est l'outarde, l'oie sauvage, l'aigle pêcheur, la perdrix, etc.

Les moyens d'accès sont nombreux, soit par eau ou par terre. Les chemins ouverts et entretenus pour le commerce du bois de bouleau sillonnent ce territoire en tout sens.

Il y a cinq moulins, quatre pour préparer le bois de bouleau et l'autre pour le bois de construction.

Il y a plusieurs petits pouvoirs d'eau qui sont présentement utilisés.

Sur la rivière Cap-Chat, il y a un endroit appelé les Crans-Serrés qui est exceptionnellement propice pour la construction d'un barrage (Dam) d'une hauteur de 80 à 90 pieds et qui formerait un lac de six milles de long par un demi mille de largeur en moyenne.

Les grands vents sont très fréquents, surtout ceux du sud.

Le sol est de qualité supérieure, mais les trois-quarts seulement peuvent être utilisés, le reste est trop montagneux.

C. E. LEMOINE,
Arpenteur-Géomètre.

Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 22

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DU RANG 2 SUD CANTON SYDENHAM,
ET D'UNE PARTIE DU CANTON GASPÉ-BAIE-NORD, COMTÉ DE GASPÉ,
PAR MM. J. W. BEAUDOIN ET GEORGES LECLERC, ARPENTEURS.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser notre rapport concernant l'arpentage de certaines lignes des cantons Sydenham et Gaspé-Baie-Nord, comté de Gaspé, fait en vertu d'instructions adressées à Georges Leclerc, A. G., en date du 3 avril, 1915.

Notre rapport comprend un plan du terrain arpenté à l'échelle de 40 chaînes au pouce, M. A. et une copie des notes d'arpentage donnant un aperçu général de la topographie des lieux ainsi que de la valeur forestière.

Il s'y est fait des chantiers assez considérables dans l'hiver 1914-1915 mais surtout des billots pour bois de pulpe et en grande partie, si ce n'est en entier, en bois brut.

Nous avons tracé l'arrière-ligne du rang deux sud du canton Sydenham ainsi que la ligne de division entre les cantons Gaspé-Baie-Nord et Sydenham, ainsi que quelques lignes dans le canton Gaspé-Baie-Nord. Ces travaux ont été exécutés dans les mois de juillet et août 1915.

Nous avons planté des poteaux, tel que requis d'après les instructions à tous les milles et les lignes ainsi tracées ont été bien plaquées de chaque côté.

Le terrain traversé par ces lignes est assez montagneux et il s'y rencontre quelques ruisseaux ainsi que la rivière La Fourche, dont les bords sont très escarpés.

La forêt se compose d'épinette et de sapin, ainsi que quelques bouleaux d'un diamètre d'environ six pouces, excepté dans le canton Gaspé-Baie-Nord où le bois est d'un diamètre plus gros, soit environ 12 pouces.

Quand nous avons commencé notre travail, un incendie venait de s'y déclarer, causant des dégâts considérables et retardant nos opérations.

La qualité de la terre est plutôt pauvre, consistant en terre jaune, sableuse et rocheuse; excepté la partie est de la rivière à la Fourche jusqu'à la ligne de division entre les cantons Sydenham et Gaspé-Baie-Nord où la terre est très bonne pour la culture des céréales, des fourrages et légumes.

Il y a déjà quelques-uns de ces lots qui sont habités et les colons en sont très satisfaits.

J. W. BEAUDOIN,
GEORGES LECLERC.

Arpenteurs-Géomètres.

LAUZON, 11 avril, 1916.

APPENDICE No 23

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DU CANTON VARSAN, COMTÉ DE
TÉMISCAMING, PAR M. ARTHUR LEPAGE, A. G.

MONT-JOLI, le 8 février, 1915.

Monsieur le Ministre,

Conformément à vos instructions en date du 4 novembre 1912, j'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport de mes opérations ainsi que le plan et le carnet de l'arpentage du canton Varsan.

Le canton Varsan est situé dans le comté de Témiscaming, dans la région de l'Abitibi, à environ 20 milles au sud-est du nouveau village d'Amos. Comme presque tous les autres cantons de l'Abitibi le canton Varsan est de forme carrée ayant dix milles de largeur par un peu plus de $9\frac{3}{4}$ milles de hauteur. La latitude à la ligne de base du 1er rang est $48^{\circ}09'$ près, et la longitude est d'à peu près $78^{\circ}00'$ à la ligne extérieure ouest du canton.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN.

Le terrain du canton Varsan est généralement plan.

Il y a une petite colline qui traverse la ligne centrale du 10e rang et la ligne de front du même rang s'étendant depuis le lot No 20 jusqu'au lot No 33.

Le canton Varsan possède plusieurs cours d'eau remarquables qui constituent, par leurs nombreux affluents, un magnifique drainage naturel. Ainsi, il y a la grande rivière Harricana qui traverse le canton du sud-est au nord-ouest. Dans le rang trois, elle forme un petit lac de cinquante chaînes de longueur sur trente de largeur, sur le reste de son parcours, elle a une largeur moyenne de quatre à cinq chaînes, elle est propre à la navigation, étant très profonde et sans rapide du tout. Il y a aussi le ruisseau Varsan qui traverse une grande partie du canton du nord au sud et qui porte ses eaux dans la rivière Harricana. Il est canotable sur un parcours d'environ quatre milles. Je note aussi le ruisseau La Corne qui décharge les eaux du petit La Corne situé au nord, dans le canton du même nom. Il est canotable sur une distance d'environ deux milles.

Dans la partie sud du canton, il y a le beau grand lac DeMontigny, qui a près de six milles de largeur sur à peu près autant de longueur. Il s'étend en partie dans le canton Du Buisson et en partie dans le canton Varsan sur les rangs 1er, 2ième et 3ième.

SOL ET BOIS.

Le terrain est de toute première qualité au point de vue agricole. Il est plan, composé d'une terre grise argileuse recouverte d'une légère couche de terre jaune, et de terre noire.

Le terrain est bas et humide, sur les rives de la rivière Harricana, mais il s'élève graduellement de chaque côté et présente presque partout ailleurs assez d'inclination vers les lacs, et les nombreux ruisseaux qui s'y trouvent pour qu'il soit d'un drainage facile.

La partie ouest des rangs 9e et 10e, entre la ligne centrale et le ruisseau La Corne, est un peu accidentée. Presque partout ailleurs le terrain est à peu près plan. Sur la partie est des rangs 8 et 9, on trouve quelques marécages que j'ai indiqués sur mon plan et dans mon carnet d'arpentage.

Les rives du lac De Montigny sont élevées de 10 à 15 pieds au-dessus du niveau du lac, la terre y est de bonne qualité et très propre, je crois, aux fins de la colonisation.

Le bois est généralement de bonne dimension pour l'exploitation: l'épinette et le sapin dominant, le bouleau, le tremble et le cyprès viennent ensuite, puis l'aulne que l'on rencontre partout.

CHASSE ET PÊCHE.

J'ai vu peu de poisson dans la rivière Harricana. Je n'ai pas eu l'occasion de constater s'il y en avait beaucoup dans le lac De Montigny et dans le lac Faucher, j'ai fait l'arpentage de ces lacs tard l'automne, et ils étaient déjà couvert de glace. J'ai remarqué plusieurs écluses de castors et des cabanes de rats-musqués. Il y a de la perdrix et du lièvre en abondance.

MOYENS D'ACCÈS.

Les moyens d'accès sont les mêmes que ceux des cantons Figury, La Motte et Malartic.

Maintenant que le chemin de fer Transcontinental est en opération, on se rend par ce chemin de fer de Québec à Amos, puis de là, par la rivière Harricana une distance d'environ 25 à 30 milles, pour atteindre

la ligne extérieure ouest du canton Varsan. Cette rivière se continue vers le sud-est et traverse le canton dans toute sa largeur. Un bras de rivière la relie au grand lac de Montigny. C'est sans contredit la plus belle voie de communication naturelle dans cette région, elle est d'un trajet facile, étant large, profonde et sans rapide. Aussi les explorateurs et les sportsmen savent en profiter, car j'ai souvent vu, au cours de mes opérations d'arpentage, des yachts à gazoline se rendre jusqu'au lac De Montigny et même au-delà, jusqu'à 15 à 20 milles à l'est de ce lac sur la rivière Harricana.

Il y a aussi une route construite par le Gouvernement qui mène du village d'Amos jusqu'à la ligne extérieure ouest du canton Varsan. Au cours de l'hiver 1913-1914, on a continué à faire le tracé de cette route jusqu'au lac De Montigny. Je l'indique sur mon plan.

Cette route devait être utilisée immédiatement pour transporter diverses machineries destinées à perforer des puits sur des terrains miniers situés dans le canton Du Buisson et sur quelques petites îles du lac De Montigny, où on aurait trouvé des gisements d'or.

(Signé) ARTHUR LEPAGE,
A. G.

APPENDICE No 24

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION D'UNE PARTIE DES RANGS 4 ET
5 DU CANTON DUCHESNAY, COMTÉ DE GASPÉ, PAR M. L. J. E.
GIROUX, A. G.

Québec, 21 novembre 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant relatif au lo'issement double que je viens d'exécuter sur la rivière à Claude, dans les rangs IV et V du canton Duchesnay, dans le comté de Gaspé, en vertu des instructions émanées de votre département en date du 20 août 1915.

Le terrain que j'ai traversé lors de cet arpentage est excessivement accidenté et pour les neuf dixièmes impropre à la culture; la rivière à Claude qui sert de front aux lots du rang IV et du rang V, décrit une course assez capricieuse, et se ramifie en de nombreuses branches dans les hautes eaux, détériorant ainsi les plateaux de terrain déjà assez restreints qui s'étendent sur les deux rives, en donnant aux lots une superficie approximative de 6 à 7 acres de terrain cultivable.

A part quelques érablières qui se rencontrent à l'ouest de la rivière à Claude, l'essence forestière est de peu de valeur, le bas-fond de la rivière présentant un bois franc très clair; bouleau, merisier, tremble, érables. Sur les élévations, du jeune bois de sapin, d'épinette et de bouleau.

Les bords de la rivière offrent une terre assez bonne pour la culture, rocheuse à quelques endroits. Le sommet des montagnes est recouvert de terre jaune assez inculte.

La truite est le seul poisson que l'on trouve dans la rivière à Claude.

Quant au gros gibier, la nature semble favoriser les colons en leur fournissant l'orignal, le caribou et le chevreuil en assez grande abondance.

Le seul moyen d'accès pour atteindre cette partie du canton, à l'heure actuelle aussi bien en hiver qu'en été, est le chemin qui fait suite à la route qui part de la mer et traverse les rangs 1 et 2. Cette voie suit la rive Ouest de la rivière à Claude et peut être facilement rendue carrossable.

L.-J.-E. GIROUX,
A. G.

APPENDICE No 25

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DES RANGS DE 5 A 10 INCLUSIVE-
MENT DU CANTON CARPENTIER, COMTÉ DE TÉMISCAMING, PAR
MM. STEIN & FONTAINE, ARPENTEURS.

Monsieur,

Le canton Carpentier est borné au nord, par le canton Rochebeaucourt; à l'est, par le canton Montgay; au sud par le canton Courville et à l'ouest le canton Barraute.

ASPECT GÉNÉRAL

Tout l'est du canton jusqu'à la rivière Taschereau est plan, en savane et vieux brûlé.

A l'est de la rivière Taschereau, une suite de montagnes, rochers déboisés par des feux.

Au centre, de grandes savanes, peu boisées de petites épinettes. A l'ouest les montagnes faisant la hauteur des terres entre la rivière Taschereau et la rivière Natagagan, directions nord-sud.

LACS ET RIVIÈRES

Le canton est traversé dans sa partie est par la rivière courant généralement nord-sud.

Cette rivière est difficile de navigation, à cause de son peu de profondeur. Les berges sont généralement basses et planes.

Dans le rang VI, à l'est, nous avons trouvé un petit lac de savane, non-indiqué sur les plans primitifs.

BOIS

Toute la partie nord du canton qui est celle où nous avons travaillé, est dévastée par de récents et de vieux feux de forêt.

.....
.....

Québec, 29 décembre 1914.

STEIN & FONTAINE,
par CHS. FONTAINE,
Arpenteur-Géomètre.

APPENDICE No 26

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION D'UNE PARTIE DU CANTON ROUILLARD, COMTÉ DE TÉMISCOUATA, PAR M. ARTHUR LEPAGE, A. G.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport de l'arpentage d'une partie du canton Rouillard, fait conformément aux instructions que vous avez adressées à M. C. Sam. Lepage, le douze janvier 1911, arpentage que j'ai fait avec votre autorisation et à la demande M. C. Sam. Lepage. Je produis aussi une copie du carnet de mes opérations et le plan de ce canton.

.....

ASPECT GÉNÉRAL DU CANTON

Le terrain du canton Rouillard est accidenté et montueux. Les collines sont assez nombreuses mais presque partout elles sont à pentes douces, formées de terre et par conséquent très propres à la culture.

J'ai noté en certains endroits, sur les rives du grand lac Squateck, des collines assez escarpées, rocheuses et impropres à la culture. Mais toutefois j'ai remarqué que la plupart des lots situés sur les rives de ce lac sont propres à la culture, les élévations étant à pente assez douce, et le sol y étant de bonne qualité.

La partie du canton Rouillard que j'ai arpentée est traversée presque dans le centre par la petite rivière Owen qui, avec le ruisseau Basley, forment la charge du grand lac Squateck.

Cette rivière est peu rapide sur les rangs X et XI et sur une partie du rang XII. Elle est rapide mais sans chutes ni cascades sur les rangs IX, VIII, VII et VI, et elle est sans rapides et en eau morte depuis le grand lac Squateck jusqu'à un quart de mille du ruisseau Basley. Elle est flottable sur tout son parcours et la compagnie Fraser fait tous les ans la descente de ses billots.

J'ai descendu cette rivière en canot de toile avec un peu de difficulté au mois de juin dernier depuis le rang XII jusqu'au lac. Dans les basses eaux je ne crois pas qu'il soit possible d'y passer en canot surtout dans la partie comprise entre le ruisseau Basley et le rang X.

SOL

Le sol est de terre jaune mêlée d'argile sur presque toute l'étendue du canton et tout-à-fait propre à la culture. Sur les hauteurs le sol est un peu rocailleux surtout dans la partie nord-est du canton, sans cependant être impropre à la culture.

La rivière Owen forme de beaux fonds de terre jaune argileuse depuis le lac jusqu'au ruisseau Basley et c'est là surtout que les colons cherchent à s'établir. Il y a actuellement deux familles établies à la tête du grand lac Squateck sur les lots Nos 31 et 32 du rang est; elles semblent faire des défrichés importants; il y a aussi plusieurs autres colons qui y ont commencé des défrichements mais qui n'y résident pas encore. Ces colons se plaignent de ce qu'ils ne trouvent aucun poteau de lot sur les rives de la rivière Owen et sur les bords du grand lac Squateck.

J'y ai fait certaines recherches moi-même et je n'ai vu aucun poteau.

En général le terrain des rangs I, II, III, IV et V et celui de la partie nord-est des rangs VI et VII est un peu moins accidenté; on y trouve de beaux plateaux et de magnifiques érablières. Le sol y est, je crois, de première classe pour la culture.

BOIS

Le canton Rouillard est très riche en bois. Depuis nombre d'années la compagnie Fraser exploite le cèdre, l'épinette et le sapin qui semblent presque inépuisables. On trouve aussi en grande quantité les bois francs qui ont jusqu'à vingt-cinq et trente pouces de diamètre. Ce sont: l'érable, le merisier, le bouleau et le frêne. On rencontre aussi le cormier, le bois d'original et l'aulne.

PÊCHE ET CHASSE.

Dans le grand lac Squateck le touladi abonde ainsi que le pointu ou hareng d'eau douce et la truite. Dans la rivière Owen, et le ruisseau Basley, la petite truite est en assez grande abondance.

L'original et le chevreuil sont en très grand nombre dans ce canton. Il y a aussi l'ours, la loutre, la perdrix et le lièvre.

MOYENS D'ACCÈS

Il y a un bon chemin de colonisation qui part de Ste-Rose et qui nous mène à la tête du grand lac Squateck. Ce chemin, long de dix milles,

est carrossable sur une distance d'environ six à sept milles. Les colons désirent ardemment le voir s'améliorer jusqu'au lac.

L'automne, la compagnie Fraser construit un pont temporaire à la tête du lac à l'extrémité de ce chemin et transporte des provisions au moyen de traîneaux, par un chemin de portage que j'ai indiqué sur mon plan et qui traverse les rangs ouest et est et les rangs VIII, IX, X, XI et XII et qui va jusque dans le comté de Rimouski.

Il y a un autre bon chemin carrossable venant du Nouveau Brunswick qui longe la ligne interprovinciale sur le rang IV de Rouillard et que j'ai indiqué sur mon plan.

Plusieurs Acadiens du Nouveau-Brunswick ont visité les lots avoisinants ce chemin et le terrain tout autour des petits lacs qui forment la tête de la rivière Iroquoise dans le canton Rouillard, et je suis informé que c'est leur intention de faire des démarches pour acquérir des lots en vue de s'y établir.

ARTHUR LEPAGE,
A. G.

Sandy Bay, 17 juillet 1913.

APPENDICE No 27

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DES RANGS 5, 6, 7 et 8 DU CANTON OUMET, COMTÉ DE RIMOUSKI, PAR M. J. P. GASTONGUAY, A. G.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre humblement le rapport suivant relatif à la division de la partie des rangs 5, 6, 7 et 8 du canton Ouimet, comté de Rimouski, située au sud-est de la ligne centrale, que je viens d'exécuter en vertu des instructions émanées de votre département le 23 août 1915 et adressées à Monsieur L.-J.-E. Giroux, A. G., de Québec, lequel, après une demande officielle faite à votre administration le 10 septembre 1915, a reçu de cette dernière, le 13 du même mois, l'autorisation de se faire aider par moi pour parfaire les travaux d'arpentage que vous avez bien voulu lui confier.

Je tiens particulièrement à féliciter l'Honorable Ministre des Terres et Forêts de l'heureuse initiative qu'il a prise en faisant arpenter cette partie du canton Ouimet qui offre aux colons de ce comté d'excellents lots pour la culture lesquels, à l'heure actuelle, se font rares dans les environs.

Le terrain traversé lors de ce travail est généralement plat, sauf les bords de la rivière Mistigouèche qui offrent une chaîne de montagnes plus élevées et à pentes douces. Ce terrain, tel qu'il sera facile de le constater sur le plan accompagnant ce rapport, est assez bien arrosé par des ruisseaux conduisant l'eau de nombreux lacs d'étendue minime, soit à la rivière Mistigouèche soit à la rivière Noire.

Le sol des parties élevées se compose de bonne terre jaune, sauf quelques rares exceptions, où il est rocheux, et dans les parties basses, l'on y trouve de la terre glaise mêlée d'une très faible quantité de sable, le tout offrant de nombreux lots forts cultivables.

L'essence forestière dominante des parties élevées est le merisier, le bouleau, l'érable et l'épinette et celle des parties basses, le cèdre, l'épinette et le sapin. La Cie. dite "Price Bros. Co." a déjà coupé beaucoup de cèdre dans cette partie du canton Ouimet qui se trouve enclavée dans leurs concessions forestières.

Je me suis laissé dire assez souvent par les cultivateurs de la partie arpentée du canton Ouimet que ce dernier était le paradis du chasseur de l'original et du chevreuil et si, moi-même, j'en juge par les ravages que j'y ai vus, il doit y en avoir en abondance. Quant aux animaux à four-

ture, je crois qu'ils sont très rares. Les lacs et cours d'eau sont généralement assez poissonneux, la truite est l'espèce dominante.

Le seul moyen d'accès actuel à cette partie nouvellement arpentée est le chemin de portage de la rivière Kedgewick qui part du chemin de front des rangs 2 et 3 du canton Massé, tout près de la chapelle de St-François-Xavier-des-Hauteurs, et qui, de là, se dirige vers la rivière Mistigouèche pour la suivre sur toute sa longueur dans le canton Ouimet. Ce portage est surtout praticable en hiver puisqu'il dessert les chantiers de la rivière Kedgewick. En été il est presque impossible de se servir de voitures roulantes.

Il sera facile au Département de la colonisation d'ouvrir des chemins à travers ce nouveau territoire qui offre un terrain peu accidenté et d'accès facile.

Il m'a été impossible de relever la partie de la rivière Mistigouèche comprise dans le canton Ouimet vu qu'à cette époque la Cie "Price Bros. Co." avait ouvert ses écluses.

J. P. GASTONGUAY,
Arpenteur-Géomètre.

Québec, 8 novembre 1915.

APPENDICE No 28

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DU CANTON BRODEUR, COMTÉ DE
TÉMISCAMING, PAR M. TÉLESPHORE SIMARD, A. G.

Monsieur le Ministre,

Pour compléter l'ouvrage que je viens de terminer dans le canton Brodeur, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant :

D'abord, tel qu'il appert par le plan et les notes ci-jointes, le tout a été fait conformément aux instructions que votre Département m'a adressées en date du 19 mai et du 14 juillet 1915.

TERRES A CULTURE

Dans les huit premiers rangs de ce canton, il y a environ les deux tiers de très bonne terre à culture, peu accidentée et très bien arrosée, facile d'accès, vu que les rangs sont accessibles par la navigation. Les plus beaux plateaux de terre se trouvent surtout à l'est de la ligne centrale.

Dès que le chemin de fer pénétrera dans le Témiscaming, ou, si vous préférez, dès que l'on pourra exploiter cet immense champ forestier qu'il y a au nord et à l'est de ce canton, je ne crains pas de dire que ce coin de terre sera un des plus avantageux que vous pourrez livrer à la colonisation.

Quant aux rangs IX, X, XI et XII, vu la quantité considérable de moraine qu'on y rencontre, je ne crois pas la colonisation praticable pour le moment; mais quand le reste du canton aura été ouvert et que les chemins auront été faits, ça sera comme pour les cantons Baby et Laverlochère, on y trouve suffisamment de bonne terre pour permettre aux colons les plus rapprochés d'y établir leurs enfants à peu de frais.

BOIS

Dans les huit premiers rangs, il ne reste guère que 10,000 cordes de bois de pulpe; à l'heure actuelle, il y a neuf sous-contracteurs (jobbers) qui sont à le couper;—on coupe jusqu'au sapin, c'est vous dire qu'en fait de bois, au printemps, il ne restera plus rien.—Dans les 4 autres rangs

Il reste encore du pin, mais l'agent de la compagnie ("The Colonial Lumber Co.") qui en a acheté la coupe, m'a assuré qu'il enlevait tout cet hiver.

La grande partie de ce canton étant un vieux brûlé, n'est guère recouverte que par des jeunes trembles et bouleaux, conséquemment, les conflagrations causées par le feu, sont peu à craindre.

PÊCHE

Dans les quinze lacs que j'ai rencontrés il y a beaucoup de poisson, entr'autres le brochet, doré et maskinongé.

CHASSE

L'original s'y tient en grande quantité; l'été surtout, il n'est pas rare, à n'importe quelle heure du jour, de déboucher sur un de ces lacs sans en rencontrer un et même plusieurs. Le chevreuil que l'on y rencontrait plus depuis quelques années, commence à y revenir, j'ai rencontré plusieurs ravages dans le cours de mes opérations.

J'ai été étonné de tous les ravages de castors que j'y ai vus, car c'est relativement près des campements d'hiver des sauvages, qui d'habitude, sans complètement les détruire, ne leur donnent guère la chance de se reproduire autant.

On y rencontre à peu près pas d'autres animaux à fourrures que celui mentionné précédemment.

T. SIMARD,

A. G.

Ville-Marie, 19 décembre 1915.

APPENDICE No 28

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DES RANGS 11, 12, 13, 14 et 15 DU
CANTON AUCLAIR, PAR M. ELZÉAR LABERGE, A. G.

Montmagny, 14 septembre 1910.

Monsieur,

.....

La partie des rangs 11, 12, 13, 14 et 15 depuis les lots 23 rang 11 et 12 —lot 24 rang 13—lot 25 rang 14 et lot 27 rang 15 allant sud-est jusqu'au canton Rouillard et la ligne seigneuriale, forme un plateau dont la majeure partie est en bois franc, tel que merisier, érable, hêtre, le tout sillonné de coulées boisées en cèdre, épinette, surtout sur le lot 27 du rang 12 allant sud jusqu'au lac Squateck, à l'exception des lots Nos. 30 et 40 des rangs 14 et 15 sur lesquels on a fait chantier, ainsi que sur les lots 25 et 32 rang 12.

Le sol est composé d'une très bonne terre grise, jaune et noire, peu rocheux.

La partie des rangs 11, 12, 13, 14 et 15 depuis les lots Nos 23 rang 11 et 12, lot 24 rang 13, lot 25 rang 14 et lot 27 rang 15, allant nord jusqu'à la ligne seigneuriale de Témiscouata, l'ondulation du terrain varie dans différentes directions, et est plus prononcée sur les rangs 11 et 15.

Le sol est très rocheux et complètement impropre à la culture. Le feu ayant dévasté cette contrée il y a douze ans, d'après information prise. Aujourd'hui, ce terrain est recouvert d'une nouvelle pousse de tremble, bouleau, saule et cèdre d'un diamètre de 4 à 6 pouces.

Les lacs sont poissonneux, surtout en truites. J'en ai vu une qui m'a été donnée par le propriétaire licencié du lac Squateck mesurant 25 pouces de longueur.

Pour la chasse, nous voyons en abondance l'orignal et le chevreuil. A deux endroits j'ai constaté l'existence des castors, et j'ai marqué sur le plan la place de leurs chaussées.

Il existe un vieux portage, à partir du lac Témiscouata jusqu'au lac Pain-de-Sucre, traversant le terrain arpenté.

Le tout humblement soumis,

ELZÉAR LABERGE,
A. G.

APPENDICE No 30

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DU CANTON FIEDMONT, COMTÉ DE
TÉMISCAMING, PAR MM. STEIN & FONTAINE, ARPENTEURS.

Monsieur,

Le canton Fiedmont situé à environ un mille de la ligne du chemin de fer Transcontinental National, est borné au nord par le canton Barraute; à l'est, par le canton Courville; au sud, par le canton Senneville et à l'ouest, par le canton La Corne.

ASPECT GÉNÉRAL

Toute la partie nord du canton, de la ligne Fiedmont-Barraute au rang VI est généralement unie formant une grande savane à peine boisée.

Une montagne de direction nord-est et sud-ouest, partant du rang V, couvre toute la partie sud du canton.

L'extrémité ouest des rangs VIII et IX Ouest est formée par une montagne dont la majeure partie s'étend dans le canton La Corne.

Le canton est divisé en deux parties par le lac et la rivière Natagagan.

EAUX

Le lac Natagagan occupe le centre du canton, s'étendant de l'extrémité est du rang IV ouest (près de la ligne centrale), jusqu'au rang VI au nord.—Du rang VI est au rang VIII est, il s'étend au nord-est et, de cet endroit, il forme la rivière Natagagan, qui, dans une course sensiblement nord, coupe les rangs VIII, IX et X est, puis la ligne extérieure nord de Fiedmont et s'en va traverser la ligne du chemin de fer Transcontinental National.

La rivière en eau morte, depuis le lac jusqu'à la ligne du chemin de fer, d'une largeur moyenne de 75 mailles et d'une profondeur moyenne de 7 pieds, est navigable en embarcation légère.

Sur le lot 25 du rang II ouest, et coupant le front de ce rang, se trouve un lac d'une vingtaine d'acres en superficie et dont les eaux coulent vers le sud.

La nature du sol du canton permettant un rapide écoulement des eaux, le niveau du lac et de la rivière Natagagan monte et baisse très vite après chaque pluie.

CULTURE

Divisé en deux parties, l'une au nord, humide et souvent marécageuse, l'autre au sud, montagnaise et rocheuse, ce canton ne semble pas avantageux pour la colonisation.

Toute la partie nord, comprenant les rangs VIII, IX et X est, est une grande savane humide où le sous-sol, qui est d'une terre glaise très forte et ne permettant pas la pénétration des eaux, ne se trouve généralement qu'à deux ou trois pieds de profondeur et souvent jusqu'à six ou sept pieds.

Une montagne de roches, de direction sud-ouest, couvre toute la partie sud du canton comprenant les rangs V, IV, III, II et I est et ouest.

Les lots sur les bords du lac et de la rivière Natagagan sont généralement unis, bien boisés et d'une terre grise forte très avantageuse pour la culture.

BOIS

L'essence la plus commune est l'épinette.—Dans la partie nord, on trouve surtout de l'épinette dite de savane, courte et n'atteignant jamais plus que cinq ou six pouces de diamètre. Dans la partie sud on rencontre de l'épinette grise de huit à dix pouces de diamètre. Sur les bords du lac et de la rivière Natagagan il y a beaucoup de beau tremble de dix à 14 pouces de diamètre, plus quelques sapins et quelques bouleaux. Disséminés ici et là dans le canton on rencontre de petits bouquets de tremble et de bouleaux. On y voit aussi un peu de cyprès et beaucoup d'aulnes.

Toutes ces essences sont d'une valeur marchande peu appréciable.

PÊCHE ET CHASSE

Nous avons pris dans le lac de la rivière Natagagan de même que dans le lac situé dans le rang II ouest, du brochet et du doré.

On y trouve tous les petits gibiers à fourrures tels que castor, martre, loutre, rat-musqué, vison, belette, etc., un peu d'original et beaucoup d'ours, perdrix, canard, huard, goeland, grue, héron, sterlet, etc.

MINES

Sur le rang IV et en différents endroits du canton j'ai trouvé du quartz en assez grande quantité, mais nulle part je n'ai pu localiser de minerai. Dans le rang IV est, j'ai trouvé un lot minier piqueté, et un poteau de découverte, mais je n'ai pu lire le numéro de la licence sur ce poteau.

REMARQUES GÉNÉRALES

On peut communiquer du canton à la ligne du chemin de fer Transcontinental National, par la rivière Natagan et aussi par les lignes centrales et extérieures est et ouest du canton qui se rendent à la voie ferrée.

La variation magnétique générale dans ce canton est de quatorze degrés et trente minutes à l'ouest, telle qu'observée par un théodolite marque Stanley et un autre marque Buff & Buff.

Le tout humblement soumis.

CHARLES FONTAINE,

pour

STEIN & FONTAINE,

Québec, 7 mai 1914.

APPENDICE No 31

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION D'UNE PARTIE DES RANGS 1 ET 2
DU CANTON ROLLAND, COMTÉ DE MONTCALM, PAR M. J. E. POI-
TRAS, A. G.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de mon expédition d'arpentage dans le canton Rolland, comté de Montcalm.

SOL

Le sol, dans la partie occupée actuellement par les colons est très fertile. Monsieur François Bigras, le plus vieux colon des rives de la rivière au Diable, qui est déjà allé dans le nord-ouest, me dit beaucoup de bien de ce coin de la Province, et se déclare des plus satisfait de ses récoltes depuis son séjour dans Rolland. Les grains et les légumes croissent en abondance.

Tout le rang 1 et pour une profondeur d'un demi-mille de la rivière, sur le rang II, le terrain est plat ou légèrement ondulé et propre à la culture comme décrit plus haut, tandis que plus avancé dans le rang II, il y a une chaîne de montagnes, couvertes de bois aux diverses essences. On y rencontre des épinettes grises, sapins, bouleaux, érables, merisiers, ces derniers étant en très grande quantité et de grosses dimensions. L'on trouve aussi quelques pins de moyennes dimensions.

Au point de vue de la chasse, la région est des plus giboyeuses. Durant mon expédition, j'ai vu plusieurs chevreuils, et les colons me disent qu'il y en a en très grand nombre sur la profondeur du rang II de Rolland. Il y a aussi beaucoup de lièvres et de perdrix.

.....

J.-E. POITRAS,

Arpenteur-géomètre.

24 décembre, 1914.

APPENDICE No 32

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT ET DE SES PRINCIPAUX TRIBUTAIRES, PAR M. C. E. LEMOINE, A. G.

Monsieur le Ministre,

Conformément à vos instructions en date du 30 decembre 1914 et du 31 decembre 1915, j'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport de mes opérations dans la rivière Cap-Chat.

Elle traverse les cantons Cap-Chat et Romieu. La vallée est en moyenne de $\frac{1}{2}$ mille de largeur. Le sol est excellent pour la culture et complètement défriché et cultivé dans le canton Cap-Chat. Dans le canton Romieu, il y a une douzaine de lots dont une partie est en culture et une partie défrichée.

Au delà de Romieu la vallée se rétrécit et la rivière serpente entre deux chaînes de montagnes sur une distance de 21 milles. Elle est la décharge de plusieurs petits ruisseaux et petits lacs dont je n'ai relevé que les principaux.

Son cours est très rapide et s'élève presque graduellement jusqu'à 3475 pieds d'altitude.

Les principaux tributaires sont: La Petite Rivière Cap-Chat, le ruisseau Caussette, La Primeau, le ruisseau Hamilton, la Pinault, la rivière Isabelle, le ruisseau Beaulieu, la branche Alphonse, la branche Nord-Est et plusieurs autres de moindre importance. ¶

A partir de la ligne nord-ouest du canton Romieu jusqu'au ruisseau Hamilton, le principal bois de commerce est le bouleau, exploité par la Cie Richardson. Il y a aussi beaucoup de bois de commerce dont les principaux sont l'épinette, de 12 à 40 pouces, le cèdre, de 24 à 60 pouces, le merisier de 20 à 40 pouces.

Les berges sont élevées d'une dizaine de pieds de ses basses eaux, ça et là on rencontre quelques petits plateaux de peu d'importance, le reste est le flanc des montagnes qui la borne. Quelques-unes de ces montagnes sont escarpées et s'élèvent à plusieurs centaines de pieds. Les principales sont les Mornes de Glace et le Nicolasbert qui ont au delà de 700 pieds d'altitude.

Les hauteurs indiquées sur le plan ont été prises au baromètre anéroïde et ont pour base le niveau moyen du fleuve à l'embouchure de la rivière. Les crues de cette rivière sont très abondantes et se font sentir

de 4 à 6 pieds. La crue du printemps se fait entre la mi et la fin de juin et atteint une dizaine de pieds.

Il y a plusieurs endroits où l'on peut ériger des barrages dont les principaux sont indiqués sur le plan.

1o Ecluse à Bélonie Roy.—A cet endroit on peut obtenir une tête d'eau de 25 pieds en construisant une écluse, dimension à sa base 135 et 300 à sa partie supérieure.

2o Sur le lot 7 de Romieu, à l'endroit appelé les Crans serrés, l'on peut obtenir une tête d'eau de 92 pieds en construisant un barrage en beton de 115 pieds à sa base et de 210 pieds à la tête.

3o Rapide à Bob peut donner une tête d'eau de 50 pieds, mais ce serait très coûteux d'y construire un barrage.

4o Rapide à Win ne peut donner qu'une tête d'eau de 20 pieds, mais ce serait très coûteux d'y construire une écluse, la rivière a 1.50 chaîne de large et les berges s'élèvent en pente douce.

5o Le Grand Rapide est encore moins favorable que le précédent vu la largeur de la rivière et le manque d'appui pour les culées du barrage.

6o Les Fourches.—La chute des Fourches est formée de trois cascades donnant une hauteur totale de 30 pieds, mais l'on peut facilement obtenir le double et ce serait peu coûteux.

7o Les Trois-Saults donnent 70 pieds de hauteur et ne pourraient être élevés que de 10 pieds, mais sans frais aucun, vu que la rivière n'a, à cet endroit, que 50 mailles de largeur et coule entre deux rochers.

8o La Cascade des Crans-Serrés.—Sur un parcours de deux milles la rivière est très rapide. Les cascades et les chutes se succèdent et ne sont séparées que par quelques chaînes. La hauteur de ces chutes est de 25.24 pieds, les autres varient de 6 à douze. A l'endroit appelé les Crans-Serrés, elle passe entre deux rochers coupés perpendiculairement, distancés de 50 mailles et haut de 40 pieds. Une écluse peut être construite à cet endroit sans frais aucun. Le coût d'une écluse de 60 pieds de haut, serait moins de mille piastres. Il y a beaucoup de bois de pulpe mais peu de bois marchand.

A partir de la ligne Nord-Ouest du canton Romieu jusqu'au ruisseau Hamilton, le principal bois de commerce est le bouleau, exploité par la

Cie Richardson; il y a aussi beaucoup de bois de commerce dont les principaux sont: l'épinette de 12 à 40 pouces, cèdre de 24 à 60 pouces, merisier de 20 à 40 pouces et quelques pins séculaires dont j'ai vu un échantillon de pas moins de six pieds.

Le bois de pulpe, en bas de douze pouces, est en abondance.

LA PETITE CAP-CHAT.

La Petite Cap-Chat est un petit cours d'eau d'une chaîne de large, en moyenne. Elle coule vers le Sud-Ouest et se décharge dans le Grand Cap-Chat, à l'endroit appelé le Grand-Fond. Ses principaux tributaires sont le ruisseau à Landry, la branche de l'Est, la branche de l'Ouest, le ruisseau Vallée, et la branche du Sud. Son cours est peu rapide et à peu près régulier: 2 pieds par cent. A six milles de son embouchure, il y a une belle vallée de cinq milles de long sur deux milles de large. Très bien boisée, la terre est de première qualité, le climat est excellent, le printemps est quinze jours plus tôt que sur la grande rivière. Cette différence de climat est due à sa situation particulière. Elle est abritée par une chaîne de montagnes contre les grands vents de l'Est, et incline vers le Sud.

Ses rives s'élèvent en pente douce et régulière.

Il y a beaucoup de bouleau et de bois de commerce. Les essences que l'on y rencontre sont les mêmes et de la même dimension que celles indiquées sur la grande Cap-Chat.

LE RUISSEAU CAUSSETTE.

Le ruisseau Caussette est peu considérable, et serpente à travers une vallée de bonne terre arable dont la largeur varie de 50.00 à 80.00 chs. sur une longueur de $1\frac{1}{2}$ milles, puis elle se rétrécit pour ne former qu'une petite vallée de 5.00 à 6.00 chs. de large, encaissée entre deux montagnes d'une centaine de pieds de haut. Son cours devient plus rapide vers sa source, qui est formée de deux petits tributaires situés à la hauteur des terres.

Il y a beaucoup de bois de commerce, mais de plus petite dimension que sur la grande rivière.

Une écluse de 50 pieds de hauteur peut être construite à une dizaine de chaînes de son embouchure. La largeur de l'écluse aurait à sa base 1.25 ch. et 3.00 chs. au sommet.

L'étendue du terrain qu'égoutte ce ruisseau est d'à peu près cent milles carrés.

Le débit dans les basses eaux est de six pouces de profondeur sur une largeur de 0.50 ch. Les crues du printemps couvrent les $\frac{3}{4}$ de la vallée et varie de 8 à 10 pieds.

Les berges sont en moyenne de 6 à 8 pieds de hauteur et perpendiculaires.

RUISSEAU OUELLETTE

Ce ruisseau n'est relevé que sur un quart de mille de son embouchure. Il se divise en trois branches. Sa largeur est de 60 mailles. Ses berges sont élevées d'une quinzaine de pieds et boisées de bouleau, merisier, sapin et cèdre de 10 à 30 pouces.

HAMILTON.

Le ruisseau Hamilton serpente entre deux chaînes de montagnes. Il est très rapide, de 10 à 15 pieds par cent.

Il y a une chute de 50 pieds à un mille de son embouchure.

Son débit est peu considérable, et pourrait peut-être développer de 50 à 60 forces.

Les flancs des montagnes qui bordent ce ruisseau sont très bien boisés de bouleau et de bois marchand de même dimension que sur la Cap-Chat. Il égoutte une superficie de 50 milles à peu près.

RIVIÈRE PINEAU

La rivière Pineau coule du sud-ouest au nord-est dans une vallée d'environ un demi mille de largeur. Elle est peu rapide et sans chute. Sa largeur moyenne est de 50 mailles. Ses berges sont peu élevées et bien boisées d'épinettes, sapins, bouleaux, merisiers, cèdres et quelques pins, de 10 à 30 pouces. Elle rejoint presque la rivière Isabelle dans sa tête, elle n'en est éloignée que d'environ $\frac{3}{4}$ de mille.

RIVIÈRE ISABELLE.

La rivière Isabelle coule du sud-ouest au nord-est dans une vallée d'environ 10.00 chaînes. Elle suit presque la Pineau. Son embouchure arrive en trois branches. Elle est peu rapide, sa largeur est de 65 mailles. Ses berges sont élevées, moyenne de 10 pieds, et sont bien boisées de bouleau, merisier, épinette, sapin, cèdre, de 8 à 28 pouces.

RUISSEAU MEMBROOK.

Ce ruisseau coule vers le sud-ouest jusqu'à environ deux milles de son embouchure où il se divise en trois branches principales, coulant du nord au sud parallèlement. Il coule dans une vallée d'environ un demi mille de largeur jusqu'à ses sources où il entre dans les montagnes. Il est rapide et a une largeur de 40 mailles. Ses montagnes sont bien boisées en épinette, sapin, bouleau, merisier, cèdre de 10 à 30 pouces.

RIVIÈRE BEAULIEU

Elle court vers le nord-est et a une largeur moyenne de 60 mailles. Sur le parcours d'un mille et quart son cours est très rapide et n'est qu'une succession de chutes et rapides, tel que ci-dessous indiqué:

1o	18p	2o	20p
3o	22p	4o	8p
5o	70p	6o	8p
7o	10p	8o	14p
9o	12p		

RUISSEAU NO 4, BRANCHE PRINCIPALE.

Ce ruisseau coule vers l'ouest entre deux montagnes. Il est la décharge d'un petit lac. Sa largeur est de 30 mailles; il est rapide. Ses montagnes, entre lesquelles il coule, sont bien boisées de bouleau, merisier, sapin, épinette, cèdre de 10 à 30 pouces.

C. E. LEMOINE,
A. G.

Québec, 16 mai 1916.

APPENDICE No 33.

RAPPORT CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UNE LIGNE DE BASE (parallèle de latitude) ENTRE LES CANTONS SENNETERRE ET PROVANCHER, COMTÉ DE PONTIAC, PAR J.-M. ROY, A. G.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le présent rapport ainsi que les plan et carnets d'opérations des arpentages que j'exécutai pour l'établissement d'une ligne de base depuis le coin sud-est du canton Senneterre jusqu'à la limite ouest des cantons Provancher et Poisson, comté de Pontiac, en vertu d'instructions de votre Département, en date du 28 juillet 1913.

Je constatai, en arrivant sur le terrain, que M. l'arpenteur Geo. P. Roy n'avait pas établi la limite sud des cantons Dollard et Boisseau, travail qu'il avait été autorisé à faire par instructions de votre Département en date du 9 mars 1911.

Je commençai donc mes opérations au coin sud-est du canton Senneterre. De ce point, je traçai, est astronomique, un parallèle de latitude dont les cordes mesurent dix (10) milles de longueur, et forment respectivement la ligne de base des cantons Dollard, Boisseau, Faillon, Leigne, Valmy, Vasson, Bongard et Brécourt, soit une longueur totale de soixante-quatorze milles, trois chaînes et 31 chaînons (74 M. & 3.31 chs).

Je traçai ensuite depuis le coin nord-ouest du canton Buies, nord astronomique, la limite ouest des cantons Provancher et Poisson, formant 20 milles de la ligne de correction en longitude, dont j'avais déjà établi une partie l'an dernier.

Je fis un relevé exact du chemin de fer Transcontinental depuis le point où il rencontre la ligne de base du canton Boisseau jusqu'à la limite ouest du canton Buies. Je relevai aussi les lacs et rivières de quelque importance situés entre le chemin de fer et le parallèle de latitude, de même que cette partie de la rivière Migiskan qui se trouve comprise dans le canton Poisson.

Le terrain sur le parcours de ces différentes lignes est en général uni ou ondulé; il s'y trouve aussi quelques chaînes de montagnes, mais de peu d'élévation, les plus hautes ne mesurant pas plus de deux cents (200) à deux cent cinquante (250) pieds.

Le sol est formé d'assez bonne terre arable dans le canton Dollard et la partie ouest du canton Boisseau; dans les autres cantons ce n'est guère que du sable et de la roche.

L'épinette, le sapin, le bouleau et le tremble sont de dimension et en proportion assez appréciable dans la ligne de base des cantons Boisseau et Dollard ainsi que sur les bords de la rivière Megiskan.

Dans les autres cantons et dans la partie nord des cantons plus haut mentionnés, des feux de forêts, les uns tout récents, les autres datant déjà de plusieurs années ont détruit une grande partie du bois qui atteignait en certains endroits un diamètre assez élevé, autant qu'on en peut juger par les souches et les arbres morts; il reste cependant dans les terrains bas quelques peuplements assez considérables d'épinette noire de 5 à 8 pouces de diamètre. Quelques montagnes dans la région du lac Atik et du lac Durand sont encore bien boisées; le cyprès et le bouleau y mesurent jusqu'à 15 à 18'' de diamètre; l'an dernier la compagnie McDonald & O'Brien y faisait couper du bois pour la construction du chemin de fer.

Des feux de forêts récents ont dévasté toute la région du lac Kanusis, sur la limite ouest du canton Provancher. Au nord de cette région et sur la limite ouest du canton Poisson, à part quelques côteaux de bouleau et de cyprès, le terrain est généralement uni, et l'épinette noire est la seule essence forestière qui s'y rencontre.

Le gibier est rare dans toute cette région; le brochet est le seul poisson dont je constatai la présence; nous en fîmes des pêches magnifiques dans quelques lacs et la rivière Migiskan.

Le tout humblement soumis,

J. M. Roy,

A. G.

QUEBEC, 28 janvier 1915.

APPENDICE No 34.

RAPPORT DU SERVICE HYDRAULIQUE
 POUR L'ANNÉE FISCALE FINISSANT LE 30 JUIN 1916.

A L'HONORABLE MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS,

L'installation du Service Hydraulique dans ses nouveaux quartiers du premier étage, au mois d'octobre 1915, a été un nouveau pas dans l'amélioration de cette section de l'administration qui mérite d'être mentionné.

L'adoption du système de dossiers dépliés pour les questions d'actualité, commencé quelque temps plus tôt, s'est accompli définitivement durant l'année. Cette méthode nous donne complète satisfaction. Le changement toutefois ne s'opère que graduellement de façon à éliminer les questions réglées antérieurement, lesquelles restent closes en dossiers pliés.

Conformément à l'ordre adopté dans nos rapports antérieurs, nous énumérons les questions qui ont été référées à ce Service durant l'année sous les rubriques suivantes:

LOTS DE GRÈVE ET DE RIVIÈRES.

Selon le procédé adopté depuis 1911, quelques lots de grève ou en eau profonde ont été soit loués, soit, dans quelques cas particuliers, concédés par Lettres-Patentes:

Les baux émis l'ont été pour les fins suivantes :

Pour amélioration aux rives.....	7
Pour exploitation de sable.....	4
“ “ d'herbe marine.....	19
	30

Les concessions par Lettres-Patentes, au nombre de trois seulement, ont été accordées pour des cas spéciaux où le principe du bail ne suffisait pas.

Dans un cas, il s'agissait d'un relais de la mer; dans un autre, d'un petit rapide concédé avec le lit de la rivière; enfin, dans le troisième cas, d'une concession pour travaux du Gouvernement Fédéral.

Nous donnons plus loin, sous la rubrique "Administration", le tableau de ces concessions.

FORCES HYDRAULIQUES.

Les demandes relatives aux chutes d'eau ou rapides n'ont abouti à des octrois du Département que dans deux cas :

Dans le premier, il s'agissait d'une petite force hydraulique estimée à 100 chevaux, dans le canton Achuapmouchouan, qui a été concédée à la Compagnie Hydraulique de Saint-Félicien;

Le deuxième emplacement, beaucoup plus important, concédé à la "Saint-Maurice Lumber Company", est situé sur la rivière Saint-Maurice, aux Forges. La concession est par bail de 99 ans, aux principales conditions suivantes :

1. L'aménagement doit être complété dans les cinq ans;
2. Loyer annuel de \$1,000.00;
3. Redevance supplémentaire de 20 sous par H. P.;
4. Dépôt de \$5,000.00;
5. Production moyenne minimum de 11,000 HP;
6. Révision de la redevance supplémentaire par périodes de 21 ans;
7. Paiement d'un supplément pour les eaux provenant du réservoir de La Loutre, conformément au tarif déjà établi.

L'usine des Cèdres est maintenant en plein fonctionnement. Sa production moyenne durant l'année 1915-1916 a atteint le chiffre de 75,599 HP. En outre du loyer annuel se rapportant à l'emplacement proprement dit, la redevance supplémentaire proportionnelle à la force produite a atteint la somme de \$12, 750.95.

L'usine de Weedon, sous bail emphytéotique, fonctionne aussi depuis quelques mois.

RÉSERVOIRS D'EMMAGASINAGE DES EAUX.

Le problème d'emmagasinage des eaux de crue pour régulariser le débit des rivières s'est présenté encore cette année dans différents cas. Trois ont été jugés suffisamment urgents par le Département pour être étudiés; ce sont ceux de la rivière Sainte-Anne de Montmorency, de la rivière Jacques-Cartier et du lac Kénogami. La Commission

des Eaux Courantes a été chargée de commencer les travaux d'examen préliminaire.

Au sujet des réservoirs de l'Ottawa Supérieure, le Gouvernement Fédéral, sur de nouvelles instances de notre part, a passé un arrêté-en-Conseil qui reconnaît les conditions que nous avons suggérées en retour de la concession des droits de la province aux emplacements nécessaires pour les barrages. La question peut donc être considérée virtuellement close en ce qui concerne le Fédéral. Mentionnons néanmoins que les terrains submergés par la crue des eaux due au barrage du lac des Quinze a considérablement dépassé les superficies qui nous avaient été communiquées et, de ce fait, a provoqué des protestations générales et des colons et du Département. Aussi, avons-nous fait des instances réitérées au Ministre des Travaux publics du Canada pour que des indemnités fussent payées aux colons le plus tôt possible, et que la superficie des terrains inondés, telle qu'acceptée, ne soit pas excédée. Il importe de signaler ici que le Gouvernement Fédéral continue ses études en vue de construire encore d'autres réservoirs pour la régularisation de l'Ottawa, et que le Gouvernement Provincial sera encore appelé à faire les concessions de terrain nécessaires aux emplacements des barrages. Le Département a, en effet, refusé une permission générale, préférant étudier et juger chaque cas particulier à son mérite.

Le lac Abitibi a été lui aussi utilisé en réservoir par une compagnie opérant dans la province d'Ontario. Le niveau a été relevé de plusieurs pieds audessus des hautes eaux naturelles causant des inondations considérables dans la province de Québec. Comme le Gouvernement de cette province n'avait pas autorisé ces travaux, la compagnie a été sommée de rétablir le niveau antérieur au barrage jusqu'à ce qu'elle soit venue à une entente avec nous; les négociations sont en cours.

Les conditions proposées par le Gouvernement à la "Quebec Development Company" pour l'utilisation en réservoir du lac Saint-Jean n'ont pas encore été acceptées. Le Département n'avait cependant pas attendu le règlement de l'affaire pour étudier les conditions d'emmagasinage dans ce grand lac; la Commission des Eaux Courantes, chargée de ce travail, a soumis des plans et rapports intéressants sur la question. Il est à espérer que les négociations momentanément interrompues seront reprises prochainement.

Les barrages de La Loutre sur le Saint-Maurice et celui du Lac Saint-François sont en voie de construction et progressent d'une façon

satisfaisante. Des détails en seront donnés dans le rapport de la Commission des Eaux Courantes.

BUREAUX METEOROLOGIQUES.

Les bureaux météorologiques, contrôlés par le Gouvernement Fédéral, mais établis sur les recommandations du Département des Terres, ont continué, pour la plupart, à enregistrer les phénomènes climatiques de manière satisfaisante. Le bureau de Maniwaki dont le fonctionnement avait d'abord été interrompu, a été repris sous la direction du couvent de l'endroit.

Il est question d'ouvrir un nouveau poste dans le district de la Baie des Chaleurs, le bureau fédéral nous ayant exprimé sa bonne disposition à cet égard. Nous avons eu pendant l'année quatorze bureaux subventionnés par nous.

ECHELLES HYDROMETRIQUES.

Les échelles établies antérieurement sur les rivières Mistassini, Péribonka, Chaudière et Saint-François ont continué d'être lues durant l'année. Une nouvelle échelle a été établie sur la rivière La Sarre.

COMMISSION DES EAUX COURANTES.

Les grands ouvrages en construction pour la retenue des eaux à La Louître et au lac Saint-François sont en pleine activité, sous le contrôle de la Commission. Vu le personnel nombreux de celle-ci, d'autres questions ont néanmoins pu lui être référées pour étude préliminaire. Ce sont :

1. Au lac Kénogami - l'étude des possibilités d'emmagasinage d'un plus grand volume d'eau;
2. A la rivière Sainte-Anne de Montmorency - une étude préliminaire de la régularisation de cette rivière;
3. Au lac Jacques-Cartier situé dans le territoire du Parc National, source de la rivière du même nom - examen préliminaire comme réservoir.

ADMINISTRATION.

La correspondance administrative s'est maintenue à peu près normale avec tendance à augmenter; d'autre part, le nombre des rapports ou mémoires techniques a été de 77, soit une douzaine de plus que l'année précédente.

La collection des revenus s'est améliorée, comme on peut le voir ci-dessous au tableau des recettes.

Plusieurs concessionnaires de chutes qui n'ont pas rempli leurs obligations d'aménagement, continuent à demander des extensions aux délais fixés par les baux. Vu l'état de guerre, le Département a accordé un an de plus, à compter de la signature du traité de paix. Comme l'année passée, ce privilège n'a été consenti qu'avec la condition, lorsqu'elle n'existait pas déjà, que le principe de la redevance supplémentaire soit ajouté aux clauses du bail.

Nous avons aussi prévu le cas des forces additionnelles qui proviendront des réservoirs de régularisation de l'Ottawa Supérieure, pour lesquelles nous stipulons paiement.

Les concessions durant l'année se répartissent comme suit:

	Louées.	Vendues.	Total des Concessions
Emplacements d'usines hydrauliques . . .	1	1	2
Lots de grève pour améliorations aux rives	7	2	9
Lots de grève pour exploitation de sable.	4		4
Lots de grève pour exploitation d'herbe marine	19		19
	—	—	—
	31	3	34
	—	—	—

RECETTES.

Les revenus des loyers d'emplacements de forces hydrauliques, des lots de grève et de rivière ont atteint cette année le chiffre total de \$25,927.61, réparti comme dans le tableau ci-dessous :

	Montant des loyers	Montant des ventes	Totaux
Forces hydrauliques	\$ 15,911.65	\$ 300.00	\$ 16,211.65
Lots de grève, lits de rivières et de lacs	3,074.63	475.82	3,550.45
Lots de sable	6,146.51		6,146.51
Droits de couper l'herbe marine	19.00		19.00
			<u>\$ 25,927.61</u>

Ainsi que nous le faisons remarquer l'année dernière, quelques-unes des sommes perçues cette année proviennent de montants dus dans l'exercice précédent et payés en retard. Et il en sera de même encore pour l'année prochaine.

Respectueusement soumis,

ARTHUR AMOS,

Chef du Service Hydraulique.

Québec, le 17 octobre 1916.

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées, dans chaque

BRANCHE

Agences	Noms des Agents.	Juillet.			Aout.			Septembre.			Octobre.		
		Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.
Coulonge, Ouest.....	Albert Guay.....	1			3	3		6	3	1		2	
" Est.....	Alex. Pitt.....		3		1	2		3	1	1		1	3
Gatineau, Sud.....	L.-A. Gendron.....												
" Nord.....	R.-M. Gendron.....	5	3		3			1		1		3	2
Petite-Nation, Centre.....	U. L. Joubert.....	3	3		1	1		2				3	1
" Est.....	S. A. Filion.....	1			1	1			1			1	2
" Nord.....	Nap. Pagé.....	2		1	1	3	1		3	7	1	4	10
Assomption, Ouest.....	E. J. Marchand.....							1	1				1
" Est.....	J.-A. Martin.....	7	7		2	2		1					1
Lac Mégantic.....	J.-A. Lambert.....	1			3	1		1	1			2	3
St-François.....	Millier & Biron.....												
Arthabaska.....	F.-X. Lemieux.....	2		1				1				11	
Abitibi.....	H. Authier.....	51	41	9	32	40	3	41	35	6		37	45
Total de chaque classe.....		72	58	11	46	53	4	60	49	10		61	68
Total des trois classes.....			141			103			119				149

Total des ventes de chaque classe:
 510 ventes de moins de 100 acres.
 576 " " 100 à 125 " "
 93 " " plus de 125 " "

1179 ventes comprenant une superficie de 109,028 acres.

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque
BRANCHE

AGENCES.	AGENTS.	Juillet.			Août.			Septembre.			Octobre.		
		Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.
Chaudière.....	Nap Mathieu.....				2	1		1					1
" Est.....	J-A. Ouellet.....		1		1				1				1
Montmagny.....	A.-E. Michon.....	2	9	1	3	18		2	12	1	3	8	
" sous-agence.....	Gonz. Laflamme.....				1			6			1		
Grandville.....	J.-J.-B. Lavoie.....		1			6		2			2	6	
Rimouski-Est.....	L.-P. Bilodeau.....	1			1	2	1	1				3	
" Ouest.....	J.-B. D'Anjou.....	1	4	3				1	6	1	1	4	
Bonaventure-Est.....	P. Bourdages.....	1			1			1			2		
Bonaventure-Centre.....	W.-H. Clapperton.....		2			1			1				
Témiscouata.....	C.-F. Beaulieu.....	3	4		1	5	1	5	5		3	10	1
Gaspé-Ouest.....	Louis Côté.....	1	1			2		3				2	1
Gaspé-Centre.....	John Carter.....				2			1			2	1	
Gaspé-Est.....	J.-A. L'Espérance.....	3			1	1		9			1		
Saguenay.....	Eug. Caron.....				1						6	3	1
Côte Nord.....	A.-E. Joncas.....	4		1									
Lac St-Jean-Est.....	J.-A. Claveau.....	7	1		4	13	1	3	4			2	1
Lac St-Jean-Centre.....	Edm. Dumas.....	1	7		1	3			6			1	
Lac St-Jean-Nord-Ouest.....	Art. Poliquin.....	1	3		1	5		3	2			6	
Lac St-Jean-Ouest.....	Geo. Audet.....	3	1			1			1	1		2	
St-Charles.....	J.-E. Boily.....												2
St-Maurice.....	A. Lord.....	3	1	1	1	1							2
St-Laurent-Matapédia.....	Geo. Gauthier.....	2			4		1				3		
Vallée de Matapédia.....	Saucier & Dionne.....	3	2			1			7		5	6	
Total de chaque classe.....		36	37	6	25	60	4	31	52	3	29	56	8
Total des trois classes.....			79			89			86			93	

Total des ventes de chaque classe:
 393 ventes moins que 100 acres.
 625 " de 100 à 125 "
 67 " plus que 125 "

Total 1,085 ventes comprenant une superficie de 101,679 acres.

No 35.—*Suite.*

agence de la province, du 1er Juillet 1915 au 30 Juin 1916.

Est.

Novembre.			Decembre.			Janvier.			Fevrier.			Mars.			Avril.			Mai.			Juin.			
Moins de 100 acres.	100 a 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 a 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 a 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 a 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 a 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 a 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 a 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 a 125 acres.	Plus de 100 acres.	
1			2						1			3	2		2		2	1					2	
2			6	13		2			1			3	11		8		14	1					1	
1	1	1		2			1					5	11		2	17	1	2	1				1	
	1		1	6			2					1	1		8	9							1	
2	3		2	2		1					2	8	1		3			3					2	
			2	8			5					3	3		3	3		7	1				2	1
	6		1	8		1	3	1			7	3	4		1	14		1	14				1	8
						2	2	2				3	4		1	2		2	2					
5	2	2	3	1		4	2	1	2	7		3	4		12	5	3	1	1			4	6	1
	1		2	2		2						1	1		1		2	2				2		
			3	4		1			1								1	1				2	2	
1	3		4									2	1		1		2	1						
2	3		5	2		2	1		5	1		1	6		2	4		6	3			3	5	2
	3					4	1		1			1	6		3			3	3			1	3	1
1	8	1		5			4		1	2			3				2	4	1			4	4	2
	2		2	2				1	1				1				2	1				3	2	
						1			1			3		1	7	2	2		2			1	2	
	1	1	2	2		2						1	1						1			1	1	2
	3	8	3	5	11	1	2	4	2	3		1	5	3	16	37	1	4	12	1	6	11		
20	50	8	52	62	6	16	28	7	18	26	1	38	54	1	66	111	11	36	38	5	26	51	7	
	78		120			51			45			93			188			79				84		